



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1er juin 2015

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance et invocation

##### **10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

##### **10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions du public

##### **10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

##### **10.05** Affaires urgentes

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Résolution du conseil sur le projet de Coopérative « Le Suroît » (*Résolution adoptée le 4 mai 2015 – Article 53 de la Loi sur les cités et villes*)

**10.06** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2015

**10.07** Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

## **12 – Orientation**

**12.01** Accord de principe / Mandat spécial

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504029

Autoriser la présentation d'une demande de soutien pour l'élaboration d'un plan d'action culturel auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal - Autoriser Monsieur Michel Allen, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer tout engagement relatif à cette demande de soutien

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1155078022

Octroyer un contrat à la firme Paysagiste Promovert inc. pour l'aménagement du parc Raoul-Dandurand comprenant amphithéâtre de verdure, jets d'eau au sol et plantations au montant de 439 873,65 \$ (incluant les taxes) – Appel d'offres public TP04/03-15 - Dépense provenant du PTI et du PAAP

**20.02** Entente

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504024

Conclure un protocole d'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la Caisse Populaire Desjardins des Versants du Mont-Royal, par lequel celle-ci s'engage à verser une contribution financière de 36 500 \$ répartie sur trois ans (2015, 2016 et 2017), pour la commandite d'activités de l'arrondissement d'Outremont - Autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de l'arrondissement - Accepter la contribution financière de 36 500 \$ de la Caisse Populaire Desjardins des Versants du Mont-Royal

**20.03** Appel d'offres public

CE Direction des travaux publics - 1155078024

Recommander au conseil municipal d'octroyer un contrat pour des travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch - Appel d'offres public TP01/01-15 - Dépense provenant du PTI de l'arrondissement et du service de l'eau

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156430011

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2015, ainsi que les achats par cartes de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015

**30.02** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156430010

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2015

**30.03** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489029

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2015

**30.04** Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1155078023

Autoriser une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) à Recyclage Notre-Dame inc., pour l'élimination des résidus de balais mécaniques au site de recyclage Notre-Dame selon l'entente cadre 951328 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**30.05** Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153711003

Autoriser une dépense maximale de 53 616,07 \$ (taxes incluses) et octroyer un contrat à la firme Les Services EXP Inc. pour la fourniture de services professionnels reliés au programme de gestion sécuritaire de l'amiante, en conformité avec l'entente-cadre corporative numéro 1017047 portant sur la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux - Dépense provenant du surplus

**30.06** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1155069007

Autoriser une dépense supplémentaire de 171 327,78 \$ (taxes incluses) pour le contrat de déneigement à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2014-2015 - Dépense provenant du surplus

**30.07** Administration - Mettre au rancart et disposer

CA Direction des travaux publics - 1155078019

Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts d'entretien mécanique sont trop élevés et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec

**30.08** Administration - Adhésion / Cotation

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504031

Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2015 et le paiement de la cotisation annuelle de 1060 Euros (1 443 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à même le budget de fonctionnement

**30.09** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156430007

Affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2014 d'un montant de 952 900 \$

**30.10** Budget – Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1155078025

Octroyer deux contrats de gré à gré, le premier pour le remplacement de 7 portes au clos Ducharme à la firme « Les Entreprises Uni-T O & M » pour un montant de 22 661,57 \$ (incluant les taxes) et le second pour l'implantation d'un système de contrôle des accès sur 9 portes à la firme « Groupe SIP » pour un montant de 17 278,44 \$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du surplus budgétaire

## 40 – Réglementation

### 40.01 Règlement - Autre sujet

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1153045002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement AO-269 relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés

### 40.02 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069005

Adoption - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le chemin Bates - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

*District(s):* Jeanne-Sauvé

### 40.03 Règlement - Adoption de règlement - Dispense de lecture

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489025

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6) pour permettre de traverser un parc avec un chien tenu en laisse

### 40.04 Règlement - Adoption de règlement - Dispense de lecture

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489026

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (AO-1)

### 40.05 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504026

Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2015 selon le site et l'horaire prévu à la liste figurant au sommaire décisionnel

### 40.06 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504025

Autorisation visant l'occupation de l'espace public selon le trajet établi dans le cadre de la fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes d'Outremont se terminant au parc Outremont - le 16 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h ou le 17 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h en cas de pluie

**40.07** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504027

Autoriser la tenue d'une promotion commerciale (vente trottoir) sur l'avenue Bernard du mercredi 10 juin au dimanche 14 juin 2015 et sur l'avenue Van Horne du mercredi 10 juin au samedi 13 juin 2015

## 47 – Urbanisme

**47.01** Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328005

Rendre une décision par résolution relativement au 20, avenue Maplewood - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3; demande de dérogation mineure relativement à l'implantation d'une piscine creusée et d'une clôture dans la marge de recul et ainsi déroger à l'article 7.4 du règlement de zonage 1177; demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment dérogatoire malgré l'article 5.3. du règlement 1177 et demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière

**47.02** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1141899062

Relativement au 636, avenue Wiseman – Addenda – Modification d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal

**47.03** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029002

Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 1005, avenue Bernard; 1226, avenue Van Horne; 1083, avenue Laurier; 1380-1390, avenue Bernard; 1633, avenue Lajoie; 637, avenue Dunlop; 840, avenue Antonine-Maillet

**47.04** Autorisation pour l'aménagement de café-terrasses

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029003

Rendre une décision par résolution relativement à une demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Van Horne au 1187, avenue Van Horne (Restaurant Christophe)

**47.05** Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029004

Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 777-779-779A, avenue De l'Épée

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489022

Désignation d'un représentant de la société civile représentant l'arrondissement d'Outremont au sein du conseil de la Société de développement économique Ville-Marie

**51.02** Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029001

Autoriser le comblement temporaire, à même le surplus, du poste d'auxiliaire de «chargé(e) de l'inspection du cadre bâti et du domaine privé et public», au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont et ce, pour un mandat particulier aux avenues commerciales Van Horne, Bernard et Laurier

**51.03** Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328009

Addenda - Abroger la résolution CA15 16 0179 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 4 mai 2015 visant le comblement temporaire du poste d'agent technique en urbanisme au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont

**51.04** Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029005

Autoriser le comblement temporaire, à même le surplus, du poste de conseiller en aménagement au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont

## 60 – Information

### 60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1153489031

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenus depuis le début de l'année 2015

### 60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1153489033

Dépôt d'une entente de partenariat de service entre l'arrondissement d'Outremont et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour l'année 2015

### 60.03 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1153489032

Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

### 70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 37**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**





**Dossier # : 1152504029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la présentation d'une demande de soutien pour l'élaboration d'un plan d'action culturel auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal - Autoriser Monsieur Michel Allen, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer tout engagement relatif à cette demande de soutien

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'autoriser la présentation d'une demande de soutien pour l'élaboration d'un plan d'action culturel auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal;

D'autoriser Monsieur Michel Allen, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer tout engagement relatif à cette demande de soutien.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-27 17:06

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1152504029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la présentation d'une demande de soutien pour l'élaboration d'un plan d'action culturel auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal - Autoriser Monsieur Michel Allen, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer tout engagement relatif à cette demande de soutien

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet des Quartiers culturels figure parmi les engagements de la *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal* ainsi que dans les priorités du *Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle (PA 07-17)* et dans l'esprit de l'*Agenda 21 de la culture*. En novembre 2012, le *Rendez-vous de mi-parcours du PA 07-17* a permis de fixer certains objectifs à atteindre pour consolider et développer des quartiers culturels à Montréal. Afin d'atteindre ces objectifs, le Service de la culture a créé en janvier 2013 la Division des quartiers culturels. Le 17 juin 2013, à la suite d'une consultation publique tenue par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports en 2011, le *Plan de mise en oeuvre des Quartiers culturels* a été adopté par le conseil municipal. Les objectifs premiers de ce plan sont l'élaboration de plans d'action culturels locaux par les arrondissements ainsi que le soutien aux initiatives de concertation locale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Considérant l'importance de se donner des moyens pour planifier des actions concertées visant la consolidation et le développement de quartiers culturels sur un horizon à court, moyen et long terme, le Service de la culture souhaite accompagner les arrondissements par un soutien financier dont les objectifs sont:

- soutenir les arrondissements dans l'élaboration de plans d'action culturels locaux, notamment dans la planification de leur(s) quartier(s) culturel(s);
- assurer une harmonisation entre les plans d'action locaux et les politiques et plans

sectoriels développés par les services centraux;

- inciter les arrondissements à consulter et impliquer les citoyens et leurs partenaires locaux en amont ou en aval de leur démarche;
- favoriser l'identification de quartiers culturels et l'intégration de pratiques permettant leur consolidation et leur développement à même les plans d'urbanisme et de développement durable des arrondissements;

Dans leur démarche d'élaboration d'un plan d'action culturel local les arrondissements peuvent s'adjoindre soit les services d'un consultant (organisme, institution, firme d'experts, etc.) en matière de planification culturelle ou de processus de consultation ou soit d'un organisme local porteur d'une mobilisation citoyenne.

L'arrondissement doit présenter une résolution du conseil d'arrondissement autorisant le dépôt de la demande de soutien financier et identifiant une personne responsable à signer tout engagement relatif à cette demande.

## **JUSTIFICATION**

L'élaboration d'un plan d'action culturel fait partie des objectifs de notre direction puisque la dernière politique sur le développement culturel remonte à 2001 sous l'administration de la Ville d'Outremont. Ce plan d'action culturel de l'arrondissement sera travaillé avec le milieu et identifiera des objectifs précis, un calendrier de réalisation et des clientèles. Des indicateurs de résultats seront également ciblés pour l'atteinte des résultats. À la fin des travaux, ce plan d'action culturel devra être présenté au conseil d'arrondissement pour son approbation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement d'Outremont peut demander un soutien financier pouvant atteindre un maximum de 66% de la valeur de la démarche et ce, jusqu'à concurrence de 15 000 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Démarche de discussion et de concertation avec tout le milieu culturel et communautaire de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera mis en place avec le responsable des communication de l'arrondissement d'Outremont et ce, à différentes étapes du processus.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture\_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-20

Michel ALLEN  
Directeur culture, sports, loisirs et  
développement social

**IDENTIFICATION****Dossier # :1155078022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme Paysagiste Promovert inc. pour l'aménagement du parc Raoul-Dandurand comprenant amphithéâtre de verdure, jets d'eau au sol et plantations au montant de \$ 439 873,65 (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI et du PAAP

**CONTENU****CONTEXTE**

Il y a plusieurs années, le parc Raoul Dandurand qui est situé face au Collège Stanislas sur l'avenue Van Horne, a été identifié pour être revitalisé et réaménagé en lieu de rassemblement et de détente. Un montant de dédié de 332 930\$ a été identifié aux budgets d'immobilisation actuel et antérieur de l'arrondissement pour réaliser ce projet. En mai 2013 un contrat à été octroyé à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement. Ce mandat a été ajusté en mars dernier pour y intégrer une mise à jour du concept qui comprend maintenant un espace pour recevoir des usagers lors d'événements publics. Pour réaliser son projet, l'arrondissement pourra compter sur le *Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP)* avec une subvention résiduelle de 51 192 \$ attribuée pour favoriser le bien-être des familles sur le territoire de la Ville de Montréal et améliorer la qualité de ses parcs locaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 15 160089 - 2 mars 2015 - Autoriser une dépense supplémentaire de 14 371,88\$ (taxes incluses) au contrat de services professionnels octroyé à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont - Budget des immobilisations et PAAP;

CA13 16 0137 - 6 mai 2013 - Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 38 631,60 \$ (taxes incluses) à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'Aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont - Appel d'offres sur invitation SP03/03-13 - Deux (2) soumissionnaires conformes - Provenance: Budget d'immobilisations.

**DESCRIPTION**

Les travaux consisteront à aménager un amphithéâtre, une fontaine avec des jets d'eau au sol et diverses plantations arboricoles et arbustives. Le mobilier urbain sera bonifier et un

lampadaire sera ajouté. Finalement, un éclairage particulier est prévu pour la fontaine et les estrades.

## **JUSTIFICATION**

Afin de procéder aux travaux de réaménagement du parc, le directeur des Travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO, 11 entrepreneurs ont présenté une offre à l'arrondissement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mai 2015 à 14 h. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public tel que l'indique le rapport d'analyse des soumissions élaboré par la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc., nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Paysagiste Promovert inc. pour l'aménagement du parc Raoul-Dandurand comprenant amphithéâtre de verdure, jets d'eau au sol et plantation, pour un montant de 439 873,65 \$ toutes taxes incluses.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget pour réaliser ce projet proviendra du PTI de l'arrondissement et du programme PAAP. Les détails sont indiqués aux interventions financières.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation du conseil: juin 2015  
Octroi du contrat de travaux: juin 2015  
Début des travaux: fin juin 2015  
Fin des travaux: septembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Outremont , Direction de la culture\_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Sylvie BARRIAULT)

Certificat du trésorier (note) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie LABERGE  
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-14

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1152504024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure un protocole d'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la Caisse Populaire Desjardins des Versants du Mont-Royal, par lequel celle-ci s'engage à verser une contribution financière de 36 500 \$ répartie sur trois ans (2015, 2016 et 2017), pour la commandite d'activités de l'arrondissement d'Outremont; d'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de l'arrondissement; d'accepter la contribution financière de 36 500 \$ de la Caisse Populaire Desjardins des Versants du Mont-Royal

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

De conclure un protocole d'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la Caisse Populaire Desjardins des Versants du Mont-Royal, par lequel celle-ci s'engage à verser une contribution financière de 36 500 \$ répartie sur trois ans (2015, 2016 et 2017), pour la commandite d'activités de l'arrondissement d'Outremont;

D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de l'arrondissement;

D'accepter la contribution financière de 36 500 \$ de la Caisse Populaire Desjardins des Versants du Mont-Royal.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-28 08:30

**Signataire :** Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152504024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure un protocole d'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la Caisse Populaire Desjardins des Versants du Mont-Royal, par lequel celle-ci s'engage à verser une contribution financière de 36 500 \$ répartie sur trois ans (2015, 2016 et 2017), pour la commandite d'activités de l'arrondissement d'Outremont; d'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de l'arrondissement; d'accepter la contribution financière de 36 500 \$ de la Caisse Populaire Desjardins des Versants du Mont-Royal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis maintenant quelques années, la Caisse des Versants du Mont-Royal (Desjardins) soutien financièrement l'arrondissement pour la présentation de certaines de ses activités événementielles dont la Kermesse, la Fête des bénévoles et la Fête d'hiver, en plus d'un placement publicitaire sur le tableau indicateur de l'aréna d'Outremont. Pour éviter de gérer ce partenariat de commandite à la pièce et surtout par souci de transparence, les deux parties souhaitaient formaliser cette commandite à l'intérieur d'un protocole d'entente que vous trouverez en pièce jointe à ce sommaire décisionnel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA11 16 0201

**DESCRIPTION**

DESJARDINS accorde à l'ARRONDISSEMENT un montant de douze mille cinq cent dollars (12500 \$) annuellement en commandite pour le financement des activités ci-dessous mentionnées, en plus d'y obtenir la visibilité et la reconnaissance de son association. Les activités sont les suivantes :

- Fête d'hiver (événement de février) : 1000 \$
- Kermesse (événement de juin) : 2500 \$
- Soirée des bénévoles (événement de juin) : 2500 \$
- Les Journées de la culture (événement de septembre) : 2500 \$
- Arrivée du Père Noël (événement de décembre) : 2500 \$
- Tableau de pointage de l'aréna d'Outremont : 1500 \$

En échange des contributions financières ci-dessus mentionnées, l'arrondissement d'Outremont permettra à la Caisse des Versants du Mont-Royal (Desjardins) de s'afficher sur le site de l'événement uniquement. Le commanditaire devra donc déposer à l'arrondissement (Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social) son plan de visibilité pour chacun des événements, pour approbation. De plus, l'arrondissement pourra également ajouter le logo du commanditaire sur certaines communications pour les commandites de 2 500 \$ et plus.

L'entente est d'une durée de trois ans. Celle-ci ne sera pas reconduite automatiquement puisque les deux parties devront en faire l'évaluation et la représenter au conseil d'arrondissement pour approbation.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Revenus 2015 = 11 500 \$\*  
Revenus 2016 : 12 500 \$  
Revenus 2017 : 12 500 \$  
**Total : 36 500 \$**

\* Étant donné que la signature de l'entente aura lieu au mois de juin 2015, Desjardins remettra à l'arrondissement un montant de 11 500 \$ pour l'année 2015 et 12 500 \$ pour les années 2016 et 2017.

Ces revenus seront comptabilisés au poste budgétaire  
2418.0010000.302726.07189.44403.000000

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Soutien à la présentation des événements de l'arrondissement.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-13

Michel ALLEN  
Directeur culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1156430011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 avril 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2015.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 avril 2015 , ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-25 11:45

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1156430011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 avril 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2015.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande et achats sur carte visa par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohammed HAMRI  
conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-21

Suzanne JEFFREY  
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, du greffe et  
des relations avec les citoyens et Secrétaire de  
l'arrondissement



**Dossier # : 1156430010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 avril 2015

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 avril 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-25 11:45

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1156430010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 avril 2015

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, à fin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Un rappel de la procédure a été fait aux services en janvier - seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohammed HAMRI  
conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-20

Suzanne JEFFREY  
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, du greffe et  
des relations avec les citoyens et Secrétaire de  
l'arrondissement



**Dossier # : 1153489029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2015

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-25 11:41

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1153489029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2015

**CONTENU****CONTEXTE**

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**JUSTIFICATION**

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-20

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1155078023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques au site de recyclage Notre-Dame selon l'entente cadre 951328 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques au site de recyclage Notre-Dame, selon l'entente cadre 951328;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-27 17:30

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155078023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques au site de recyclage Notre-Dame selon l'entente cadre 951328 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense de 30 000 \$ (taxes incluses) pour la disposition des résidus de balai mécanique au site Recyclage Notre-Dame inc., selon l'entente corporative portant le numéro 951328 entre la Ville de Montréal et Recyclage Notre-Dame inc. qui se terminera le 31 décembre 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 16 0407 - 9 décembre 2013 - Autoriser une dépense supplémentaire de 4 024,13 \$ (taxes incluses) pour l'élimination des résidus de balai mécanique au site "Centre de tri Mélimax" portant la dépense totale à 27 019,13 \$;

CA12 16 0275 - 9 juillet 2012 - Autoriser une dépense supplémentaire au bon de commande no. 753970 pour l'élimination des résidus de balai mécanique au site "Centre de tri Mélimax", pour un montant total de 40 000 \$, selon l'entente corporative portant le numéro 448548 entre la Ville de Montréal et le Centre de tri Mélimax Inc. et se terminant le 31 décembre 2013.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Le balayage des rues est un service essentiel. Il est impossible d'avoir un contrôle absolu sur la fluctuation des tonnages des résidus de balayage et de connaître la quantité exacte qui sera générée. Le montant total de la dépense représente approximativement 500 tonnes métriques (47,65 \$ / tm + taxes).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée au compte budgétaire: **2418 0010000 302723 04311 54503 014403**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

François CANDAU  
C/m voirie & hygiène du milieu arr.outremont

### **ENDOSSÉ PAR**

Sophie LABERGE  
C/d Études techniques

Le : 2015-05-14

## IDENTIFICATION

Dossier # :1153711003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, conformément à l'entente-cadre 1017047, une dépense maximale de 53 616,07 \$ (taxes incluses) et octroyer un contrat à la firme Les Services EXP Inc. pour la fourniture de services professionnels reliés au programme de gestion sécuritaire de l'amiante, en conformité avec l'entente-cadre corporative portant sur la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville - Dépense provenant du surplus

## CONTENU

## CONTEXTE

L'Employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité de ses travailleurs, il doit également s'assurer que l'émission d'un contaminant ne porte pas atteinte à la santé ou à la sécurité de quiconque sur un lieu de travail. Dans cette optique et afin d'assurer la santé et l'intégrité physique des travailleurs, de nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante sont en vigueur depuis le 6 juin 2013. Ces dispositions ont pour objectif de diminuer l'exposition de nos travailleurs aux poussières d'amiante. Elles modifient le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) et le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC).

Le règlement est entré en vigueur le 6 juin 2013 toutefois les employeurs bénéficiaient d'un **délai de deux (2) ans, soit jusqu'au 6 juin 2015**, pour localiser les flocages et les calorifuges des bâtiments visés par la réglementation.

Obligations légales et responsabilités de l'arrondissement

- **Identifier et localiser les flocages et les calorifuges dans les bâtiments de l'arrondissement.** Selon la réglementation, les flocages et calorifuges sont présumés contenir de l'amiante, sous réserve d'une démonstration du contraire par le biais d'une information documentaire vérifiable comme une fiche technique ou par un rapport d'échantillonnage;
- **Vérifier (caractériser) la présence d'amiante** dans les matériaux et produits susceptibles d'en contenir, avant que soient effectués des travaux pouvant émettre des poussières de cette substance;
- **Former les travailleurs**, et les gestionnaires, appelés à effectuer des travaux en présence d'amiante. La formation a été dispensée le 5 mai 2015;



- **Enregistrement et divulgation** des informations. Consigner les informations dans un **registre des matériaux** susceptibles de contenir de l'amiante ou en contenant (flocages, calorifuges, revêtements intérieurs et autres matériaux). Ce registre devra être maintenu à jour en y inscrivant les dates et les résultats des inspections ainsi que la nature et les dates des travaux effectués sur ces matériaux. Le registre doit être mis à la disposition des travailleurs œuvrant dans nos bâtiments et les informations pertinentes doivent être divulguées à toute personne qui planifie ou qui va effectuer un travail susceptible d'émettre de la poussière d'amiante;
- **Fréquence des inspections** - l'arrondissement devra vérifier, lors de l'**inspection initiale et à tous les deux (2) ans** par la suite, les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante.

### Bâtiments visés par la réglementation

La nouvelle réglementation est applicable à tous les bâtiments et ouvrages de génie civil. Tout bâtiment construit avant le 15 février 1990 **doit être inspecté** afin de localiser les flocages contenant de l'amiante. Tout bâtiment construit avant le 20 mai 1999 **doit être inspecté** afin de localiser les calorifuges contenant de l'amiante. Le règlement exige que l'arrondissement prenne certaines mesures (vérifier l'état de conservation du matériau, vérifier la présence d'amiante dans le matériau, remplir un registre) afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'émission de poussière d'amiante dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil sous son autorité.

### Application de la réglementation par la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST)

Les inspecteurs de la CSST, lorsqu'ils visiteront les bâtiments de l'arrondissement, pourront demander de voir le registre des matériaux et vérifier si les dispositions réglementaires sont appliquées. Si le registre n'est pas complété, l'arrondissement pourrait recevoir des avis de dérogation et ultimement, être mis à l'amende.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Au cours des années 2011 et 2012: l'arrondissement a investi plusieurs milliers dans la mise en place du programme de sécurité machine. Un important montant a servi à l'achat d'équipements, d'outils et de machineries sécuritaires pour les ateliers de menuiserie et de mécanique.

Au cours des années 2013 et 2014: un important contrat a été donné à la firme Groupe ID pour l'implantation complète du programme de cadenassage. Puisqu'il s'agissait d'un programme priorisé par la CSST et que tous les arrondissements de la Ville étaient visés par ce programme, nous avons profité de l'entente cadre qui a été conclue entre la Ville de Montréal et la firme Groupe ID.

La gestion de l'amiante est un autre dossier prioritaire pour la CSST et la réglementation exige que notre programme de gestion sécuritaire de l'amiante soit implanté à compter du 6 juin 2015. Compte tenu de notre obligation d'assurer la santé et l'intégrité physique de nos travailleurs et de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation concernant la gestion sécuritaire de l'amiante, la Ville de Montréal a conclu quatre (4) ententes-cadres pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville. Les services professionnels sont fournis sur demande, les services de la Ville de même que tous les arrondissements peuvent faire appel à cette entente.

## DESCRIPTION

Considérant que nos ressources internes n'ont pas l'expertise requise pour procéder à l'identification des matériaux contenant de l'amiante et de ceux susceptibles de contenir de l'amiante, nous avons profité de l'existence et de la protection de l'entente cadre pour demander à la firme Les Services EXP inc. une offre de services professionnels concernant la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les bâtiments de l'arrondissement. L'objectif de cette offre de services est de permettre à l'arrondissement de se conformer à la réglementation de la CSST sur la gestion sécuritaire de l'amiante en :

1. localisant les flocages et les calorifuges d'une vingtaine de bâtiments municipaux;
2. réalisant l'inventaire des autres revêtements susceptibles de contenir de l'amiante.

L'offre de service de la firme EXP inc. comprend trois options que nous présentons brièvement comme suit, l'offre de service est en pièce jointe:

### Option 1

L'option 1 à 27 281 \$ est la moins dispendieuse. Elle comprend la localisation des flocages et calorifuges seulement, l'analyse des échantillons recueillis par la firme, la consignation des informations pertinentes dans un registre Excel de la CSST et des recommandations pour les travaux correctifs.

### Option 2

L'option 2 à 38 747.74 \$ comprend tous les services de l'option 1 et ajoute l'identification visuelle des autres matériaux susceptibles de contenir de l'amiante des revêtements intérieurs et extérieurs, l'ajout des résultats d'identification sur les plans de localisation ainsi que l'entrée de données dans le registre des matériaux de l'arrondissement.

### Option 3

L'option 3 à 53 616.07 \$ est la plus onéreuse mais permet à l'arrondissement, **sans autres coûts additionnels**, de rencontrer ses obligations légales et implanter un programme complet de gestion sécuritaire de l'amiante. En plus des services des options 1 et 2, l'option 3 ajoute la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante des revêtements intérieurs, l'ajout des résultats dans le rapport, les registres et les plans de localisation ainsi que l'entrée de données dans le registre des matériaux contenant de l'amiante.

## JUSTIFICATION

Voici les motifs qui appuient et justifient notre recommandation d'entériner l'option 3:

- la caractérisation des flocages, des calorifuges et de tous les matériaux contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante des revêtements intérieurs sera effectuée ce qui signifie que tous les travaux pourront être planifiés et exécutés sans délais. Nous n'aurons pas à mandater une firme qualifiée pour venir faire la caractérisation des matériaux avant d'entreprendre un travail susceptible d'émettre de la poussière

d'amiante;

- nous n'aurons pas à inclure dans nos appels d'offres une disposition contractuelle obligeant les entrepreneurs à effectuer la caractérisation de nos matériaux avant d'entreprendre les travaux et à nous remettre les résultats des analyses qui seront ajoutés à notre registre des matériaux. Mieux vaut tirer avantage des coûts concurrentiels que nous procure l'entente cadre puisque les coûts liés à la caractérisation à la pièce seront très dispendieux et ne garantiront aucun contrôle quant à la qualité des analyses et à la conformité des informations fournies par les entrepreneurs;
- la firme EXP élaborera un registre complet des matériaux contenant de l'amiante et ces informations seront mises à la disposition des travailleurs et de nos entrepreneurs;
- sans la caractérisation, nous devons travailler en présumant que les matériaux contiennent de l'amiante, nous risquons alors d'avoir à défrayer des coûts d'enfouissement pour des matériaux qui ne contenaient pas d'amiante. La caractérisation nous permettra de disposer efficacement des matériaux contenant de l'amiante;
- le fait de travailler en présumant que nos matériaux contiennent de l'amiante peut être une pratique tolérée par la CSST mais la loi prévoit que l'employeur doit, avant d'entreprendre des travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante, déterminer les types d'amiante présents dans les matériaux et cette identification se fait par le biais de la caractérisation (CSTC);
- la caractérisation de nos matériaux nous permettra d'acheter les équipements et moyens de protection adéquats qui devront être utilisés par nos travailleurs;
- la qualité des informations qui seront mises à la dispositions des travailleurs et les entrepreneurs qui œuvrent dans nos bâtiments sera conformes aux obligations prévues à la loi.

Avec les options 1 et 2, des coûts additionnels devront être déboursés chaque fois que des travaux seront effectués dans nos bâtiments puisque les matériaux seront susceptibles de contenir de l'amiante. Il est question ici de l'embauche d'une firme spécialisée, d'échantillonnage et d'analyse. Aussi, lorsque des travaux seront effectués par nos entrepreneurs, une clause

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 53 616.07 \$ sera imputée à même le surplus de l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implantation du programme de gestion sécuritaire nous permettra de développer des méthodes de travail sécuritaires en disposant des matériaux contenant de l'amiante en respectant les normes environnementales.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si l'arrondissement ne rencontre pas ses obligations légales en ce qui a trait à la gestion sécuritaire de l'amiante, nous pourrions recevoir des avis de non conformité par les inspecteurs de la CSST et être mis à l'amende. Les amendes que l'arrondissement a dû payer en lien avec les programmes de sécurité des machines et de cadenassage démontrent que ces montants peuvent être très élevés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

- Signature de l'offre de services professionnels: première semaine du mois de juin;
- Caractérisation des matériaux et rédaction du rapport préliminaire: 5 à 6 semaines (première semaine de juillet)
- Rédaction du rapport final et du registre: 1 semaine (mi-juillet)

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec l'entente cadre conclue par la Ville de Montréal, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) et le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :  
Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - Ressources Humaines

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-France PAQUET  
Directrice

Le : 2015-05-19



**Dossier # : 1155069007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 171 327,78 \$ (taxes incluses) pour le contrat de déneigement à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2014-2015 - Dépense provenant du surplus réserve-neige

Il est recommandé

D'autoriser une dépense supplémentaire de 171 327,78 \$ (taxes incluses) provenant du surplus réserve-neige pour le contrat de déneigement à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2014-2015 ;

D'Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-25 11:30

**Signataire :** Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1155069007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 171 327,78 \$ (taxes incluses) pour le contrat de déneigement à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2014-2015 - Dépense provenant du surplus réserve-neige

**CONTENU****CONTEXTE**

La présente a pour but d'informer le conseil d'arrondissement de tous dépassements des quantités estimées pour les activités incluses au contrat de base pour les opérations de déneigement et de demander l'autorisation de signer les factures de la firme «Environnement Routier NRJ inc.» pour l'hiver 2014-2015, représentant lesdits ajustements.

L'hiver anormalement persistant et froid avec de fréquentes précipitations a nécessité un plus grand nombre d'interventions hivernales (épandage d'abrasifs et de fondants, déblaiement et chargement), ce qui explique le dépassement en objet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 16 0182

**DESCRIPTION**

Suite aux précipitations de neige abondantes, soit 225,5 cm, pour la saison hivernale 2014-2015, il est prévu au cahier des charges spéciales *Opérations de déneigement et divers travaux connexes* no. 12-12091 de majorer de 0,4 % le montant de base établi pour 200 cm et ce, pour chaque centimètre de neige supplémentaire tombé. Comme nous avons reçu 25,5 cm de neige en plus, nous devons en conséquence réajuster le budget de fonctionnement alloué pour le déneigement pour la présente année civile afin d'effectuer le paiement de l'entrepreneur en déneigement, *Environnement Routier NRJ inc.* selon les clauses décrites au cahier des charges spéciales à l'article 16.2.5.

**JUSTIFICATION**

Ce sommaire sert à modifier la résolution CA13 16 0182 en augmentant le montant octroyé

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à rajouter est de 149 013,08 \$ (sans les taxes) qui représente un dépassement de 25,5 cm de précipitation de plus que le 200 cm prévu au contrat de base.

Compte budgétaire: 2418-000000-000000-00000-31005

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette dépense supplémentaire est nécessaire afin d'assurer une circulation véhiculaire et piétonnière sécuritaire en période hivernale sur les chaussées et trottoirs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. Circulation et stationnement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Bruno PAQUET  
Chef de division -Opérations

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics  
**Tél :** 514 495-7428  
**Approuvé le :** 2015-05-21





**Dossier # : 1155078019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts d'entretien mécanique sont trop élevés et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec

Il est recommandé:

D'autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts d'entretien mécanique sont trop élevés;

D'accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec pour agir en tant qu'intermédiaire pour la vente de ces équipements;

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-26 11:41

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1155078019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts d'entretien mécanique sont trop élevés et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont doit se départir de certains véhicules ou équipements qui sont devenus désuets, ayant dépassé leur vie utile, hors d'usage ou dont les coûts d'entretien mécanique sont devenus trop élevés.

Nous avons estimé une valeur potentielle de vente pour chacun de ces véhicules mais Il est difficile d'établir le prix que l'arrondissement en obtiendra puisque plusieurs des véhicules ne sont plus fonctionnels. Nous souhaitons procéder par le biais du Centre de services partagés du Québec afin d'obtenir le meilleur prix possible. Aucune entente cadre n'existe pour la disposition de ce type de biens.

Le présent dossier ne vise donc que la mise au rancart des items dont la descriptions et les matricules sont cités ci-bas dans la portion Description.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240042 - 10 février 2015 - Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et équipements ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage, inutilisés ou que les coûts de réparation sont maintenant trop élevés et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec.

**DESCRIPTION**

Véhicules et équipements mis au rancart:

*211 90595 Camionnette GMC 1990 à cabine allongée. Valeur approximative 300 \$*

*211 90596 Camionnette GMC 1990 à cabine allongée. Valeur approximative 300 \$*

*283 91400 Camion porteur GMC 1991. Valeur approximative 1000 \$*

*283 91401 Camion porteur GMC 1991 avec benne et grue. Valeur approximative 1000 \$*

*435 79903 Chargeur Hough 1979 avec 2 godets. Valeur approximative 2500 \$*

109 94329 Madvac pour les trottoirs 1994. Valeur approximative 300 \$

176 71373 Fourgonnette Dodge 2001. Valeur approximative 300 \$

146 Fourgonnette Chrysler Voyageur 1997. Valeur approximative 200 \$

## **JUSTIFICATION**

Les véhicules et équipements énumérés ne rencontrent plus les exigences de l'arrondissement, ont atteint leur espérance de vie utile, nécessitent des frais élevés pour leur entretien mécanique ou ne sont carrément plus fonctionnels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les revenus provenant de ces ventes seront comptabilisés dans le compte suivant :  
2418 . 0010000 . 302701 . 01819 . 44290 . 000000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc BOMBARDIER  
C/m atelier mecanique <<arr.>>

### **ENDOSSÉ PAR**

Bruno PAQUET  
Chef de division -Opérations

Le : 2015-04-10

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1152504031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2015 et le paiement de la cotisation annuelle de 1060 Euros (1 443 \$) environ selon le taux de change en vigueur) à même le budget de fonctionnement

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2015;  
D'autoriser le paiement de la cotisation 2015 de l'arrondissement à l'AVIAMA;  
D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 1060 euros (1 443 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin à même le budget de fonctionnement;  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-27 17:06

**Signataire :** Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152504031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2015 et le paiement de la cotisation annuelle de 1060 Euros (1 443 \$) environ selon le taux de change en vigueur) à même le budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Arrondissement collabore depuis maintenant dix (10) ans avec Casteliers, organisme à but non lucratif voué à la diffusion des arts de la marionnette à Montréal. À chaque mois de mars, Casteliers organise au Théâtre Outremont le festival international de marionnettes Les Trois Jours de Casteliers. À cette occasion, plusieurs délégations internationales sont présentes et des représentants des villes ayant à coeur le développement de la marionnette échangent sur son rayonnement. L'idée d'Association de villes amies de la marionnette a été proposée par la maire de Charleville-Mézières où se tient le plus important festival de marionnettes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA11 16 0256 - 6 septembre 2011** - Autoriser madame la mairesse Marie Cinq-Mars à représenter l'arrondissement lors de la première assemblée générale de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) qui se tiendra à Charleville-Mézières, en France, les 23, 24 et 25 septembre, dans le cadre du Festival mondial des Théâtres de Marionnettes, dans le but de devenir membre de cette association.

**CA12 16 0090 - 5 mars 2012** - Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2012 et le paiement de la cotisation annuelle de 737 euros (967 \$ environ selon le taux de change en vigueur).

**CA 13 16 0303 - 3 septembre 2013** - D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2013; d'autoriser le paiement de la cotisation 2013 de l'arrondissement à l'AVIAMA;  
d'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 801 euros (1 092 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin; d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**DESCRIPTION**

Considérant que l'arrondissement d'Outremont reçoit le festival de marionnettes Les Trois Jours de Casteliers;  
Considérant que ce festival a des répercussions positives sur l'achalandage des commerces de l'arrondissement;  
Considérant que la participation de l'arrondissement d'Outremont à une telle association lui permet d'accroître son réseau de contacts sur le plan international;  
Considérant que la participation de l'Arrondissement contribuera à accroître le rayonnement de ce festival, de l'Arrondissement et de la Ville de Montréal;  
Considérant que ce festival augmente la qualité et la quantité de l'offre de service en matière culturelle;

Il est recommandé que l'arrondissement d'Outremont renouvelle son adhésion à l'Association internationale des villes amies de la marionnette.

## **JUSTIFICATION**

Pour demeurer membre de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et prendre part aux votes de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra les 25 et 26 septembre 2015, à Charleville-Mézières, l'arrondissement d'Outremont doit acquitter une cotisation.

L'article 7 des statuts de l'AVIAMA fixe la méthode de calcul de la cotisation annuelle en fonction du nombre d'habitants et du revenu national brut (RNB) par habitant du pays concerné. Le RNB retenu est celui de l'année 2013, le dernier à être publié par la Banque Mondiale. (voir tableau en pièce jointe au dossier)

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'adhésion de 2015 est de 1060 euros (1 443 \$ environ selon le taux de change en vigueur). Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

**Imputation :** 2418.0010000.302718.01101.54702.000000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué pourrait être produit et diffusé un peu avant la tenue du Festival Les Trois jours de Casteliers qui aura lieu en mars 2016.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-20

Michel ALLEN  
Directeur culture, sports, loisirs et  
développement social





**Dossier # : 1156430007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2014 d'un montant de 952 900 \$

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2014 d'un montant de 952 900 \$.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-25 11:45

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156430007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2014 d'un montant de 952 900 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 23 avril 2015, le conseil municipal approuvait la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2014. Par l'entremise de cette politique, la ville de Montréal a établi la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements selon les excédents qu'ils ont générés durant cet exercice. Le présent dossier recommande d'affecter le surplus de gestion dégagé en tenant compte des modalités établies dans cette politique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CE15 0759 - GDD 1155205001 - Volet municipal - Adopter l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2014. Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2014 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements.

**DESCRIPTION**

Selon la démarche établissant le surplus de gestion des arrondissements, l'arrondissement d'Outremont obtient une somme de 952,900 \$ aux fins d'affectation.

Les règles d'affectation sont les suivantes;

- 1) Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
- 2) La création et comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel , d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
- 3) La création et comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel , d'une réserve dédiée aux dépenses d'ester en justice à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de

gestion établi. Cette réserve est facultative et non imposée par la ville centre, mais nous recommandons sa constitution afin de pouvoir faire face aux éventualités de cette nature.

4) Le comblement, jusqu'à concurrence de 1.5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible.

5) Tout solde du surplus de gestion 2014, déterminé par l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins.

Les montants transférés aux réserves pour enlèvement de la neige et pour imprévus doivent tenir compte des soldes disponibles de ces deux réserves inscrites aux livres comptables au moment de l'affectation.

## **JUSTIFICATION**

Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, les arrondissements doivent au préalable faire adopter une résolution, par leur Conseil d'arrondissement, établissant le partage des sommes à recevoir.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 952,900 \$ établi pour l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2014 doit être affectée de la façon suivante:

- que le surplus de gestion de 952,900 \$ soit versé au surplus libre de l'arrondissement pour un total de 2 267 757 \$ plus le surplus pour imprévu et surplus de gestion affectés pour un nouveau total de 2 494 103\$
- que le surplus neige demeure au montant de 493 700 \$
- que le surplus pour imprévu au montant de 164 004\$ soit transféré au surplus de gestion
- que le surplus de gestion affectés au montant de 62 342 \$ soit transféré au surplus de gestion

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette affectation respecte les principes de saine gestion de la politique adoptée par le Conseil municipal

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohammed HAMRI  
conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Suzanne JEFFREY  
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, du greffe et  
des relations avec les citoyens et Secrétaire de  
l'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155078025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer deux contrats, le premier pour le remplacement de 7 portes au clos Ducharme à Les Entreprises Uni-T O & M pour un montant de 22 661,57 \$ (incluant les taxes) et le second pour l'implantation d'un système de contrôle des accès sur 9 portes à Groupe SIP pour un montant de 17 278,44 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du surplus budgétaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs mois, de nombreux constats (quasi quotidiens) ont été effectués par la Sécurité publique et le service des Travaux publics pour des portes non cadénassées ou dont le système de fermeture est dysfonctionnel sur trois différents bâtiments du clos Ducharme. Il a été estimé que le risque d'intrusion, de vandalisme, de vol de matériel et d'équipement et d'incivilités de toute nature est élevé. Le cas échéant, la responsabilité civile de l'arrondissement serait engagée et des dommages potentiellement considérables pourraient en résulter.

En parallèle, la disparition d'équipements et de biens divers dans les bâtiments nous incite à mieux contrôler la circulation des employés et les conditions d'accès de ceux-ci à ces espaces intérieurs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Dans un premier temps, nous avons donc identifié neuf (9) portes nécessitant un contrôle d'accès compatible à celui déjà en usage à Outremont pour d'autres bâtiments. Pour ces travaux, nous avons obtenu trois soumissions et la plus basse est celle du Groupe SIP. Parmi ces portes, sept (7) étaient soit dysfonctionnelles, soit en mauvaise condition ou soit non conformes pour des édifices où des employés travaillent. Ces portes devront être remplacées (trop vieilles, leur réparation n'est pas possible) avant que les modules de contrôle des accès soient installés. Pour ces travaux, nous avons obtenu une seule soumission, soit celle de Les Entreprises Uni-T O & M. Malgré de nombreux rappels, la seconde entreprise sollicitée n'a pas déposé de soumission dans les délais requis. Avec la réalisation de ces travaux, nous pourrions réactiver le système d'alarme intrusion en place, mais inutilisé depuis longtemps.

**JUSTIFICATION**

Ces travaux complétés, il en résultera une véritable sécurisation des accès aux divers bâtiments du Clos Ducharme, et ce, pour la préservation des biens et équipements de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Imputation budgétaire à identifier au surplus

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno PAQUET  
Chef de division -Opérations

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics

Le : 2015-05-27



**Dossier # : 1153045002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement AO-269 relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

- de modifier l'article 3.3 du Règlement AO-269 relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés comme suit:

**3.3 Il est défendu d'utiliser un souffleur-aspirateur à feuilles qui respectent la norme ANSI B175.2-2012:**

- 1° Avant 8h30 et après 19h du lundi au vendredi;**
- 2° Avant 10h et après 17h le samedi;**
- 3° En tout temps le dimanche et les jours fériés.**

- de modifier l'article 3.6 du Règlement AO-269 relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés comme suit:

**3.6 Il est défendu d'utiliser un appareil de jardinage motorisé sauf pour des travaux d'urgence:**

- 1° Avant 8h30 et après 19h du lundi au vendredi;**
- 2° Avant 10h et après 17h le samedi;**
- 3° En tout temps le dimanche et les jours fériés.**

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-04-26 12:49

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153045002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement AO-269 relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement AO-269 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre dernier.

Suite à son adoption, il s'avère qu'il faille ajuster les heures d'utilisation des appareils visés par ce règlement de manière à ce qu'ils tiennent compte de certaines réalités terrain.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 160313

CA 160348

**DESCRIPTION**

Modification des heures d'interdiction de l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et des appareils de jardinage motorisés.

**JUSTIFICATION**

Adaptation à la réalité terrain de ce champ d'activité principalement commercial.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

- Avis dans les journaux locaux;
- Publication dans le bulletin d'arrondissement d'automne.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis de motion : 4 mai 2015
- Adoption: 1er juin 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable avec commentaires :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Mélanie DINEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edison RAMIREZ  
Directeur du Service de la sécurité publique  
d'Outremont

### **ENDOSSÉ PAR**

Edison RAMIREZ  
Directeur du Service de la sécurité publique

Le : 2015-04-23



**Dossier # : 1155069005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le chemin Bates - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Il est recommandé :

D'interdire Interdire le stationnement en tout temps sur la partie du côté sud du chemin Bates comprise entre un point situé à une distance de 30 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est;

D'interdire le stationnement en tout temps sur la partie du côté sud du chemin Bates comprise entre un point situé à une distance de 40 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-04-26 13:21

**Signataire :** Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1155069005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le chemin Bates - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de l'analyse d'une demande à l'effet d'avoir un dégagement visuel pour les automobilistes sortant des garages du bâtiment sis au 1085-1095 avenue Pratt, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont recommandé d'implanter deux zones de stationnement prohibé sur une distance de 5 mètres à l'est et à l'ouest de l'entrée charretière de ces garages qui est située sur le chemin Bates.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'implantation de ces zones de stationnement prohibé exige les modifications suivantes :

Interdire le stationnement en tout temps sur la partie du côté sud du chemin Bates comprise entre un point situé à une distance de 30 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est;

Interdire le stationnement en tout temps sur la partie du côté sud du chemin Bates comprise entre un point situé à une distance de 40 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est.

**JUSTIFICATION**

L'implantation de ces zones est justifiée compte tenu du nombre élevé de voitures qui se garent sur le chemin Bates ce qui limite et, par le fait même, nuit au champ visuel des automobilistes qui sortent de leur entrée charretière.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette implantation retirera deux espaces de stationnement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Mélanie DINEL)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. Circulation et stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-20

Sophie LABERGE  
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics

**Tél :** 514 495-7428

**Approuvé le :** 2015-04-21



**Dossier # : 1153489025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6) pour permettre de traverser un parc avec un chien tenu en laisse

DE DONNER l'avis de motion suivant:

à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de faire les modifications réglementaires requises afin de permettre aux citoyens de traverser un parc avec un chien tenu en laisse seulement dans les sentiers aménagés.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-25 11:39

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1153489025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6) pour permettre de traverser un parc avec un chien tenu en laisse

**CONTENU****CONTEXTE**

Motion de la conseillère Jacqueline Gremaud:  
Donner l'avis de motion suivant :

à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de faire les modifications réglementaires requises afin de permettre aux citoyens de traverser un parc avec un chien tenu en laisse seulement dans les sentiers aménagés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

N/A

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

N/A

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-rechercheur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens





**Dossier # : 1153489026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (AO-1)

DE DONNER l'avis de motion suivant:

À l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (AO-1) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de prévoir la tenue d'une séance préparation au moins 7 jours avant la tenue des séances du conseil d'arrondissement.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-25 11:40

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1153489026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (AO-1)

**CONTENU****CONTEXTE**

Motion de la conseillère Céline Forget:  
Donner l'avis de motion suivant:

à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (AO-1) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de prévoir la tenue d'une séance préparation au moins 7 jours avant la tenue des séances du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Motion d'une conseillère

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

N/A

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-rechercheuse

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1152504026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2015 selon le site et l'horaire prévu à la liste figurant au sommaire décisionnel

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'autoriser l'adoption des ordonnances de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de la tenue des Fêtes des voisins 2015, la fermeture à la circulation sur les voies publiques des rues énumérées ci-après selon les dates indiquées :

- Avenue Querbes entre le 875 avenue Querbes et le cul-de-sac de 16 h à 22 h le 12 juillet 2015;
- Avenue Hartland, entre les avenues Ducharme et Van Horne de 16 h à 22 h le 24 juin 2015;
- Avenue Champagneur entre la ruelle au sud de l'avenue Ducharme et la ruelle au nord de Van Horne de 16 h à 22 h le 24 juin 2015;
- Ruelle à l'ouest de l'avenue de l'Épée entre les avenues Lajoie et Van Horne de 12 h à 21 h le 24 juin 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-27 17:05

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1152504026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2015 selon le site et l'horaire prévu à la liste figurant au sommaire décisionnel

**CONTENU****CONTEXTE**

Différentes fêtes de voisins organisées par les citoyens. Ces événements ont pour objectif d'unir les gens vivant dans un même environnement (voisinage) et permet à ceux-ci de jouer un rôle actif pour développer notre communauté dans un esprit de camaraderie, de bon voisinage et de solidarité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA11 160159  
CA12 160191  
CA13 160162  
CA14 160172  
CA14 160232

**DESCRIPTION****1) 830, avenue Champagneur**

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ soixante (80) de personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le mercredi 24 juin 2015 de 16 h à 22 h.

**Personne responsable:**

Mme Mariclaude Ouimet  
830, avenue Champagneur  
514 273-9998

**Fermeture:**

Avenue Champagneur entre la ruelle au sud de l'avenue Ducharme et la ruelle au nord de Van Horne.

**Heures:**

De 16 h à 22 h

**Nature des activités:**

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants

**Besoins:**

**Livraison de barricades:**

3 à l'intersection de l'avenue Champagneur et la ruelle au sud de Ducharme

3 à l'intersection de l'avenue Champagneur et la ruelle au nord de Van Horne

**Pose d'enseignes:**

Interdiction de stationnement de 15 h à 22 h le 24 juin 2015

Avenue Champagneur, Ducharme et Van Horne

**Remorquage:**

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 15 h le 24 juin 2015

**Nombre de participants:**

80 personnes

**2) 839, avenue Hartland**

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quarante (40) de personnes sont attendu. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le mercredi 24 juin 2015 de 16 h à 22 h.

**Personne responsable:**

Mme Deborah Murrow

839, avenue Hartland

514 739-9304

**Fermeture:**

Avenue Hartland, entre les avenues Ducharme et Van Horne.

**Heures:**

De 16 h à 22 h

**Nature des activités:**

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants

**Besoins:**

**Livraison de barricades:**

4 à l'intersection des avenues Hartland et Ducharme

4 à l'intersection des avenues Hartland et Van Horne

**Pose d'enseignes:**

Interdiction de stationnement de 15 h à 22 h le 24 juin 2015

Avenue Hartland entre les avenues Ducharme et Van Horne

**Remorquage:**

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 15h le 24 juin 2015

**Nombre de participants:**

60 personnes

**3) 872, avenue Querbes**

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quarante (40) de personnes sont attendu. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le dimanche 12 juillet 2015 de 16 h à 22 h.

**Personne responsable:**

Mme Suzanne Simard  
872, avenue Querbes  
514 273-0251

M. Ngo Théchinh  
872, avenue Querbes  
514-273-7091

**Fermeture:**

Avenue Querbes entre le 875 avenue Querbes et le cul-de-sac.

**Heures:**

De 16 h à 22 h

**Nature des activités:**

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants

**Besoins:**

**Livraison de barricades:**

3 devant le 875 avenue Querbes

**Pose d'enseignes:**

Interdiction de stationnement de 15 h à 22 h le 12 juillet 2015  
Avenue Querbes, entre le 875 Querbes et le cul-de-sac

**Remorquage:**

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 15 h le 12 juillet 2015

**Nombre de participants:**

80 personnes

**4) 748 B, avenue De l'Épée**

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quarante (40) de personnes sont attendu. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le dimanche 24 juin 2015 de 12 h à 21 h.

**Personne responsable:**

M Charles Blattberg  
748 B, avenue De l'Épée  
438 383-4617

**Fermeture:**

Ruelle à l'ouest de l'avenue de l'Épée, entre les avenues Lajoie et Van Horne.

**Heures:**

De 12 h à 21 h

**Nature des activités:**

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants

**Besoins:**

**Livraison de barricades:**

3 à l'intersection de l'avenue De l'Épée et la ruelle au sud de Van Horne  
3 à l'intersection de l'avenue De l'Épée et la ruelle au nord de Lajoie

**Nombre de participants:**

30 personnes

**JUSTIFICATION**

Il s'agit d'un événement qui soutient le développement des relations de bon voisinage et de la vie de quartier en milieu urbain.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Les aspects financiers à considérer se limitent aux points suivants, qui seront de la responsabilité de l'arrondissement.**

**Service des travaux publics:**

- Nettoyage de la chaussée avant l'événement;
- Livraison de barricades de foule (barrières Mills);
- Pose d'enseignes de stationnement interdit.

**Services de la sécurité publique:**

- Déplacement des véhicules en infraction;
- Attention spéciale.

**Services de police de la Ville de Montréal (SPVM):**

- Attention spéciale;
- Selon la disponibilité des cadets, passage.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**



Outre l'avis distribué par les organisateurs, l'arrondissement publiera l'avis public de fermeture de rue et de la ruelle dans les journaux locaux et sur son site Web.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

- La responsable de chaque événement identifiées sur les formulaires de demande, devront être présentes sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponibles pour répondre à tout appel de la sécurité publiques via un téléphone cellulaire, et ce, pendant l'événement, également 1 heure avant et 1 heure après.
- Les demandeurs doivent être en mesure de permettre l'accès aux services d'urgence au périmètre, sans délai, en ouvrant les barricades.
- Un couloir d'urgence de 6 mètres devra demeurer exempt d'obstacles pour permettre au besoin l'accès aux services d'urgence dans le cas des fermetures de rues.
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Pascale LEBEL)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

Michel ALLEN  
Directeur culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1152504025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation visant l'occupation de l'espace public selon le trajet établi dans le cadre de la fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes d'Outremont se terminant au parc Outremont - le 16 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h ou le 17 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h en cas de pluie

**Il est recommandé d'autoriser :**

L'occupation de l'espace public selon le trajet établi dans le cadre de la fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes d'Outremont se terminant au parc Outremont - le 16 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h ou le 17 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h en cas de pluie.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-27 17:07

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1152504025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation visant l'occupation de l'espace public selon le trajet établi dans le cadre de la fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes d'Outremont se terminant au parc Outremont - le 16 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h ou le 17 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h en cas de pluie

**CONTENU****CONTEXTE**

L'école Nouvelle-Querbes organise à chaque année une fête de fin d'année. Cette fête se déroule dans la joie et le respect, année après année. Les enfants profitent de cet événement et de cette occasion pour débiter l'été du bon pied.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA10 160152  
Résolution CA11 160194  
Résolution CA12 160242  
Résolution CA13 160164  
Résolution CA14 160175

**DESCRIPTION**

Le 16 juin 2015 ou le lendemain en cas de pluie, près de 380 étudiants et professeurs ainsi que parents se rassembleront à l'école afin d'emprunter un parcours pour se rendre au parc Outremont. La parade débutera vers 17 h 25 et durera environ 30 minutes, celle-ci se déroulera sur les trottoirs et aucune rue ne sera fermée pour l'événement. Les participants se rassembleront devant une scène installée près du chalet du parc, ci-haut mentionné. Un pique-nique avec les parents des élèves aura lieu près de la scène où un spectacle prendra place.

**Description du parcours de la parade:**

**Départ avenue De L'Épée face au parc-école Nouvelle-Querbes;**  
**Virage à droite sur l'avenue Fairmount;**  
**Virage à droite sur l'avenue Bloomfield;**  
**Arrivée au parc par l'intersection de l'avenue Elmwood.**

**L'événement dans le parc Outremont se terminera vers 21h00, le démontage vers 22h00.**

## **JUSTIFICATION**

Il s'avère un événement rassembleur qui favorise les échanges entre parents et élèves. Il est organisé à chaque année, il permet aux élèves de l'école d'intégrer le milieu urbain et favorise la fraternité et les bonnes relations entre parents, élèves et enseignants. Jusqu'à présent, cet événement arbore beaucoup de succès et il est apprécié de tous.

### **L'École Nouvelle-Querbes, à titre d'organisatrice de l'événement s'est engagée à:**

1. Produire et distribuer un avis aux résidants du secteur (le long du parcours et dans le quadrilatère du parc Outremont) afin de les informer de la marche sur les trottoirs ainsi que de l'événement qui se déroulera au parc Outremont de 17 h 15 à 21 h 00;
2. Maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable et qui respecte le règlement;
3. Nettoyer au besoin la voie publique et le parc immédiatement après l'événement;
4. Informer les parents des conditions particulières relatives au stationnement et à la circulation autour du parc, le jour de l'événement;
5. S'assurer d'avoir des bénévoles en nombre suffisant pour encadrer l'événement et maintenir la propreté des lieux occupés;
6. Avoir terminé le démontage et avoir quitté les lieux du parc avant 22 h, après avoir procédé au nettoyage des lieux.
7. Respecter la signalisation et la réglementation lors de la marche.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Les aspects financiers à considérer se limitent aux points suivants qui sont de la responsabilité de l'arrondissement et de la ville:**

- Fournir les équipements demandés par l'école (Direction culture, sports, loisirs et développement social);
- 16 tables pliantes (3 pieds par 6 pieds);
- 5 chaises pliantes en plastique;
- 15 poubelles et sacs à ordures;
- 10 Bacs de recyclage;
- 2 circuits de 15 ampères;
- 2 rallonges électriques.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Bruit occasionné par la musique amplifiée dans le parc.
- Présence de quelques centaines de personnes dans le parc.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Outre l'avis distribué par l'organisme de l'événement, l'arrondissement publiera l'avis de fermeture de rues dans les journaux locaux et sur son site Web.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement conformément au règlement AO-204.

- Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande, doit être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone cellulaire, et ce, pendant l'événement, également 1 heure avant et 1 heure après.
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).
- Toutes les autres dispositions réglementaires en vigueur devront être respectées.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Pascale LEBEL)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN  
Directeur culture, sports, loisirs et  
développement social

Le : 2015-05-19



**Dossier # : 1152504027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue d'une promotion commerciale (vente trottoir) sur l'avenue Bernard du mercredi 10 juin au dimanche 14 juin 2015 et sur l'avenue Van Horne du mercredi 10 juin au samedi 13 juin 2015

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :  
D'autoriser la tenue d'une promotion commerciale (vente trottoir) sur l'avenue Bernard du mercredi 10 juin au dimanche 14 juin 2015 et sur l'avenue Van Horne du mercredi 10 juin au samedi 13 juin 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-28 08:30

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152504027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue d'une promotion commerciale (vente trottoir) sur l'avenue Bernard du mercredi 10 juin au dimanche 14 juin 2015 et sur l'avenue Van Horne du mercredi 10 juin au samedi 13 juin 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les commerçants de l'avenue Bernard désirent tenir comme dans les années passées, une promotion commerciale sur trottoir du mercredi 10 juin au dimanche 14 juin 2015 inclusivement, pendant les heures d'ouverture régulières des commerces. Une demande préparée par Mme Bernadette Brun (Coordonnatrice de l'association des commerçants de l'avenue Bernard) a été reçue le 11 mai 2015.

Les commerçants de l'avenue Van Horne désirent tenir une promotion commerciale sur trottoir du mercredi 10 juin au samedi 13 juin 2015 inclusivement, pendant les heures d'ouverture régulières des commerces. En plus de la vente trottoir, les professionnels ayant pied à terre sur Van Horne procéderont à un événement porte-ouverte afin de faire connaître leurs services aux citoyens profitant de la promotion commerciale.

Une demande préparée par Mme Nicole Philibert (Propriétaire, magasin La Folia II) a été reçue le 13 mai 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA13 160122**

**CA14 160234** - .Autoriser la tenue d'une promotion commerciale (vente trottoir) sur l'avenue Bernard du mardi 10 juin au dimanche 15 juin 2014 et sur l'avenue Laurier du jeudi 3 juillet au dimanche 6 juillet 2014.

**CA13 160165** - Rendre une décision par résolution pour autoriser la tenue d'une promotion commerciale (braderie) sur l'avenue Van Horne du mercredi le 8 mai au samedi le 12 mai 2013, et pour le mois de septembre, du mercredi le 18 septembre au samedi le 21 septembre 2013.

**CA14 160143** - Rendre une décision par résolution pour autoriser la braderie sur l'avenue Van Horne soit du mercredi le 7 mai au samedi le 10 mai 2014 inclusivement

**DESCRIPTION**



Lors de la promotion commerciale, l'avenue Bernard et l'avenue Van Horne resteront ouvertes à la circulation.

Afin de permettre aux piétons de bien circuler, il est obligatoire de laisser un passage libre d'un minimum de 1,5 mètre en tout temps sur le domaine public.

Les marchands peuvent exposer et vendre leur marchandise à l'extérieur en façade des commerces sur la propriété privée ainsi que sur le domaine public (trottoir).

De plus, les commerçants devront prévoir un dégagement des entrées et sorties des bâtiments où il y a un usage commercial avec des logements aux étages supérieurs.

## **JUSTIFICATION**

Les promotions commerciales contribuent à la mise en valeur du secteur commercial. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'autoriser l'occupation demandée mais sans y appliquer les frais prévus au règlement de tarification.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'installation de bannière n'est pas autorisée.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

- Selon l'article 2 du règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public, toute occupation du domaine public est interdite sans autorisation.
- Pour toute occupation temporaire ou périodique, l'autorisation est accordée par décision du directeur de l'arrondissement ou par le directeur du Service administratif, selon l'article 21 du règlement AO-48.
- Les commerçants sont responsables de tous dommages causés aux biens ou aux personnes qui résultent de l'occupation, qu'ils prennent faits et causes pour la Ville ou l'arrondissement en cas de réclamation ou poursuite et qu'ils les tiennent indemnes dans toute réclamation pour quelques dommages.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable :  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Pascale LEBEL)

Avis favorable :  
Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Michel ALLEN  
Directeur culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1154328005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au 20, avenue Maplewood - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3; demande de dérogation mineure relativement à l'implantation d'une piscine creusée et d'une clôture dans la marge de recul et ainsi déroger à l'article 7.4 du règlement de zonage 1177; demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment dérogatoire malgré l'article 5.3. du règlement 1177 et demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière

JE RECOMMANDE :

D'accorder 2 dérogations mineures et d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) au 20, avenue Maplewood.

Attendu les recommandations favorables avec réserves émises par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 avril 2015;

Attendu la publication d'un avis public dans Le Devoir et L'Express d'Outremont le 14 mai 2015;

Attendu que les personnes intéressées auront l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est RECOMMANDÉ :

**D'accorder** une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1177 conformément au règlement portant sur les dérogations mineures numéro 1180, pour le bâtiment résidentiel situé au 20, avenue Maplewood, afin d'autoriser l'agrandissement d'un

bâtiment dérogatoire, alors que ledit règlement exige qu'une construction dérogatoire ne peut être agrandie ou modifiée que pour rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, le tout, conformément aux plans réalisés par Saucier + Perrotte architectes, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 mars 2015 et sur la base des préjudices sérieux énoncés le 26 février 2015;

**D'accorder** une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1177 conformément au règlement portant sur les dérogations mineures numéro 1180, pour le bâtiment précité, afin d'autoriser l'implantation d'une piscine creusée et d'une clôture dans la marge de recul et ainsi déroger à l'article 7.4 du règlement de zonage 1177, le tout, conformément aux plans réalisés par Saucier + Perrotte architectes, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 mars 2015 et sur la base des préjudices sérieux énoncés le 26 février 2015;

**D'approuver**, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment précité, conformément auxdits plans datés du 26 mars 2015;

**De refuser** une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1177 conformément au règlement portant sur les dérogations mineures numéro 1180, pour le bâtiment précité, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3, le tout, tel que plans réalisés par Saucier + Perrotte architectes, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 mars 2015 et sur la base des préjudices sérieux énoncés le 26 février 2015 avec le motif suivant;

- Le projet devra respecter une marge latérale minimale de 2.43 m afin de préserver les arbres sur le terrain ainsi que sur la propriété voisine.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-25 11:28

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154328005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement au 20, avenue Maplewood - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3; demande de dérogation mineure relativement à l'implantation d'une piscine creusée et d'une clôture dans la marge de recul et ainsi déroger à l'article 7.4 du règlement de zonage 1177; demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment dérogatoire malgré l'article 5.3. du règlement 1177 et demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le terrain concerné est un terrain d'angle transversal ayant 3 façades sur les voies publiques suivantes : le boulevard du Mont-Royal, l'avenue Gorman et l'avenue Maplewood. Le projet consiste en la démolition du garage attenant à la résidence existante, sa reconstruction en sous-terrain et un agrandissement du bâtiment principal au mur arrière de 7.76 m x 3.959 m, sur un étage, au niveau du rez-de-chaussée. Le revêtement extérieur de l'agrandissement est un verre sérigraphié avec un dégradé passant d'opaque au niveau du toit à clair au niveau du sol. La toiture de l'agrandissement consiste en un toit végétalisé de type extensif. Des demandes de mesures différentes seront déposées pour le toit végétalisé ainsi que pour la façade de rayonnement au mur latéral droit. L'avant-toit se prolonge sur une longueur de 6.7 m. Le garage se trouve sous l'agrandissement et la porte, donnant sur la façade de l'avenue Gorman est en zinc de couleur gris foncé. Une clôture métallique d'une hauteur de 2.0 m sera installée le long de la ligne latérale et le long des lignes avant, donnant sur le boulevard du Mont-Royal et sur l'avenue Gorman. Un dégagement minimum de 0,6 m de l'emprise du domaine public sera respecté. Une piscine creusée est prévue et est entièrement située dans la marge de recul. Un permis distinct sera exigé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine. Le projet requiert 3 demandes de dérogations mineures; une à l'article 5.3 du règlement 1177, car le bâtiment est implanté dans la marge latérale droite; une deuxième qui concerne l'article 2.4 du règlement 1177, car l'agrandissement empiète de 66 cm dans la marge latérale droite et une troisième qui concerne l'implantation d'une clôture et d'une piscine dans la marge de recul du côté du boulevard du Mont-Royal.

Voir en pièces jointes, la "planche" associée au projet et décrivant la nature de la demande.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

### JUSTIFICATION

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande **non-favorablement** au Conseil d'arrondissement la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3, selon les recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Avec le motif suivant :

- Le projet devra respecter une marge latérale minimale de 2.43 m afin de préserver les arbres sur le terrain ainsi que sur la propriété voisine.

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande **favorablement** au Conseil d'arrondissement l'approbation de la demande de PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA, selon les recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Avec les réserves suivantes :

- L'ensemble des arbres inclus dans la catégorie C et D de l'expertise arboricole déposée par le requérant devront être maintenus dans leur ensemble. La marge de latérale de 2.43 m devra être respectée au niveau de l'agrandissement du bâtiment;
- L'implantation de la piscine et de l'agrandissement devront être revus afin de respecter une bande minimale pour la protection et la préservation des arbres, considérant notamment que le terrain jouxte le Site patrimonial du Mont-Royal;
- Le matériau de la clôture est à revoir et devra avoir un aspect moins industriel, son implantation devra prendre en compte le système racinaire des arbres;
- La largeur de la descente du garage devra être réduite et son impact visuel devra être minimisé;
- L'impact de l'agrandissement devra être démontré au niveau du bâtiment voisin, notamment au niveau de la luminosité, avec une représentation graphique;
- Un plan de protection des arbres devra être déposé par le professionnel, la surveillance de chantier devra être effectuée par ce dernier et un rapport à la fin des travaux devra être déposé au SAUP;
- Des plans révisés répondant aux réserves énoncées ci-haut devront être déposés au SAUP en vue de l'émission du permis.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étapes réalisées :**

- Le dossier at fait l'objet du CCU du 8 avril 2015.
- Publication d'un avis public le 17 avril 2015 dans le quotidien Le Devoir et le 23 avril 2015 dans l'hebdomadaire L'Express d'Outremont.

#### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 4 mai 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU / Recommandation favorable et non-favorable

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Agente technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine

Le : 2015-04-21

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141899062**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Relativement au 636, avenue Wiseman - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet a fait l'objet du CCU du 8 octobre 2014, 6 novembre 2015 et 3 décembre 2014.

Le projet a fait l'objet d'une résolution favorable du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2015 sous le numéro CA15 16 0028 avec la réserve suivante :

*Le vestibule devra être reconstruit tel quel, car il est considéré comme un artéfact du bâtiment et l'ensemble de sa composition doit reprendre les composantes d'origines : la subdivision, le nombre et le modèle des ouvertures (la porte et les fenêtres), le revêtement de bois. Par contre, en ce qui concerne la couleur du vestibule, le dossier devra retourner au Comité consultatif d'urbanisme pour une nouvelle présentation par le propriétaire.*

Tel que demandé par le conseil d'arrondissement dans sa réserve, le CCU tenu le 4 février 2015 s'est prononcé à nouveau sur la couleur soumise par le requérant et le commentaire du CCU était le suivant :

*Après un tour de table, à l'unanimité les membres recommandent un vestibule le plus proche du blanc possible. L'échantillon de gris présenté est refusé.*

Or, le requérant demande à nouveau au conseil d'arrondissement d'amender la résolution puisqu'il souhaite reconstruire son vestibule tel que l'existant, mais il souhaite le peindre de couleur gris anthracite afin d'agencer ce volume avec la couleur des fenêtres qui ont été approuvées d'une couleur gris anthracite. De plus, il souhaite supprimer les subdivisions existantes dans la fenêtre du vestibule.

En pièce jointe addenda, un élévation qui démontre la demande du requérant.

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande au Conseil d'arrondissement d'approuver la demande de PIIA inscrite au présent addenda. .



## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU / Recommandé

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Agente technique en urbanisme



**Dossier # : 1150029002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 1005, avenue Bernard; 1226, avenue Van Horne; 1083, avenue Laurier; 1380-1390, avenue Bernard; 1633, avenue Lajoie; 637, avenue Dunlop; 840, avenue Antonine-Maillet

JE RECOMMANDE

**D'approuver**, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet d'installation d'un auvent rétractable en façade et à l'installation de 2 affichages posés en vitrine pour le commerce « Jus Pur » au **1005, avenue Bernard**, conformément au plan et au photomontage réalisés par Enseignes Lumidel, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 7 mai 2015;

**D'approuver**, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet d'affichage posé en vitrine et d'un affichage mural pour le restaurant « Les Fillettes » au **1226, avenue Van Horne**, conformément au photomontage déposé par le requérant et estampillé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 28 avril 2015, avec les réserves émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

**D'approuver**, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet d'affichage posé sur auvent pour le commerce « GS Douville » au **1083, avenue Laurier**, conformément au plan et au photomontage réalisés par Cité Néon, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 6 mai 2015;

**D'approuver**, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet soumis pour la modification de l'apparence extérieure du bâtiment au **1380-1390, avenue Bernard**, conformément au photomontage réalisé par Jorge Molina estampillé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 7 mai 2015, avec les réserves émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

**D'approuver**, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet soumis pour la construction d'une terrasse en cour arrière servant d'abri d'auto au **1633, avenue Lajoie**, conformément au plan et au photomontage réalisés par Pitsas

architectes, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 30 avril 2015, avec les réserves émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

**D'approuver**, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet soumis pour la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal au **637, avenue Dunlop**, conformément au plan et au photomontage réalisés par Francine Dubeau architecte, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 7 mai 2015, avec les réserves émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

**D'approuver**, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet soumis pour l'agrandissement du bâtiment principal au **840, avenue Antonine-Maillet**, conformément au plan et au photomontage réalisés par Agapi + Alt architectes, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 29 avril 2015, avec les réserves émises par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-25 11:32

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150029002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 1005, avenue Bernard; 1226, avenue Van Horne; 1083, avenue Laurier; 1380-1390, avenue Bernard; 1633, avenue Lajoie; 637, avenue Dunlop; 840, avenue Antonine-Maillet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après les demandes d'approbation d'un PIIA ont fait l'objet d'une présentation au CCU du 13 mai 2015:

1. 1005, avenue Bernard;
2. 1226, avenue Van Horne;
3. 1083, avenue Laurier;
4. 1380-1390, avenue Bernard;
5. 1633, avenue Lajoie;
6. 637, avenue Dunlop;
7. 840, avenue Antonine-Maillet.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**1005, avenue Bernard**

Le commerçant a demandé l'approbation d'un PIIA lors du CCU du 8 avril et du conseil d'arrondissement du 4 mai pour l'installation de 2 auvents rétractables en façade de part et d'autre de l'auvent fixe existant. Le projet a obtenu une résolution favorable sous le numéro CA15 16 0169.

Le requérant dépose un projet révisé. Il souhaite qu'un seul auvent rétractable soit installé. La largeur de l'auvent sera de 4.57 m et il sera fixé au mur de façade, juste au-dessus de l'auvent fixe existant. La projection du futur auvent sera de 2.20 m afin de protéger le café-terrasse. Il sera composé d'une toile noire rayée vert et on y retrouvera le logo Jus Pur au centre. Enfin, le projet est complété par l'ajout de l'inscription « Jus biologiques pressés à froid » dans les impostes situées au-dessus des fenêtres fixes et du logo « Jus Pur » dans les fenêtres fixes. L'ensemble du projet d'affichage, existant et proposé, est conforme aux superficies d'affichages prescrites au règlement de zonage 1177.

### **1226, avenue Van Horne**

Un affichage est requis pour le nouveau restaurant « *Les fillettes* », anciennement le « *Paris Beurre* ». Le projet consiste en l'installation d'un affichage en vitrine avec l'inscription « les fillettes ». Le matériau est en vinyle de couleur grise. Un affichage du logo du restaurant est également prévu sur le mur latéral droit du bâtiment. Cet affichage mural sera peint de couleur grise sur la brique d'une dimension de 11' par 3'. Cette enseigne n'est pas conforme puisqu'il est interdit de peindre la brique sur les faces extérieures du bâtiment, mais en vertu de l'article 13.5, l'utilisation de peinture peut être autorisée, si elle est approuvée conformément aux dispositions du règlement sur les PIIA 1189. De plus, en vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage 1177, une enseigne peut être autorisée même si elle ne respecte pas les dispositions réglementaires quant aux enseignes, si elle est approuvée conformément aux dispositions du règlement sur les PIIA 1189.

### **1083, avenue Laurier**

Un affichage est requis pour le nouveau commerce « G.S Douville » anciennement le « *Masska* ». Le projet consiste en l'installation d'un auvent en façade de couleur vert forêt. Le matériau est en toile et est supporté par une structure en aluminium. L'inscription « GS Douville » y est apposée. L'affichage est conforme à la réglementation en vigueur.

### **1380-1390, avenue Bernard**

Le projet consiste essentiellement au remplacement de l'ensemble de la fenestration existante à guillotine ayant une subdivision 50/50 à meneaux verticaux de couleur blanche par une fenestration en aluminium de couleur noire, ayant une subdivision 50/50 à meneaux verticaux. L'ensemble des portes des logements permettant d'accéder aux balcons sera remplacé par des portes fenestrées ayant 4 subdivisions horizontales. Les 2 portes principales carrelées en bois seront remplacées par des portes en aluminium de couleur noire, avec subdivisions horizontales.

La corniche sera peinte en noir. Le projet est complété par le lavage de la maçonnerie, c'est pourquoi la couleur de la brique au photomontage déposé est différente de l'existant.

### **1633, avenue Lajoie**

Un projet similaire a déjà été présenté lors du CCU de juin 2014 et une recommandation non-favorable a été émise au conseil d'arrondissement, selon les motifs suivants :

- Malgré l'effort de retirer la marquise initialement prévue, la construction est jugée trop massive et va dénaturer la façade arrière du bâtiment de même que la ruelle;

- La présence d'un abri d'auto surélevé d'une terrasse manque d'intégration et il est souhaitable de prévoir une terrasse au niveau du sol plutôt qu'en hauteur.

Le conseil d'arrondissement tenu en juillet 2014 a suivi la recommandation émise par le CCU et a refusé le projet sous la résolution CA14 16 0277.

Un projet révisé est maintenant déposé.

Le projet est au mur arrière et consiste à la construction d'une terrasse surélevée à environ 3.04 m du sol ayant une structure d'acier peint et de béton coulé. Le plancher de cette terrasse sera composé de lattes de chêne ajourées et le garde-corps sera en verre. Il sera possible d'y accéder par le balcon existant au mur arrière par un escalier. La projection de la terrasse aura environ 9.75 m et le dessous de cette dernière servira d'abri d'auto où un pavé uni sera installé.

Un écran de bois ajouré est prévu entre la structure de béton et d'acier pour dissimuler les voitures du côté latéral gauche.

Au niveau de la ruelle, une porte en acier peint de couleur brune est prévue pour accéder à la cour arrière et créera une séparation entre la terrasse surélevée et celle au sol prévue, en pierre.

### **637, avenue Dunlop**

Le projet consiste au remplacement de l'ensemble des ouvertures du bâtiment principal par des ouvertures de couleur « minéral de fer », ce qui correspond à un gris foncé.

En façade, les fenêtres seront à battants avec des panneaux fixes et l'ensemble des subdivisions est modifiée. Le verre de façade sera légèrement fumé. Le carrelage des fenêtres du sous-sol sera supprimé.

Au mur arrière, la dimension des ouvertures restera la même, mais toutes les subdivisions seront modifiées.

Au mur latéral droit, des fenêtres fixes et à battant avec panneau fixe sont prévues. Enfin, au mur latéral gauche, des fenêtres fixes et à battant sont prévues ainsi que 2 nouvelles ouvertures à battant au niveau du sous-sol.

Une nouvelle porte d'accès au garage est prévue au mur latéral droit de ce dernier. De plus, une partie du garde-corps de la terrasse sur le toit du garage actuellement en bois sera remplacée par un garde-corps en verre.

Le projet est complété par la modification du parement extérieur existant en aluminium blanc aux murs arrière et latéraux par un revêtement de fibro-ciment texturé de couleur gris moyen. En façade, le revêtement des corniches sera remplacé par de l'ardoise de couleur noire. Toutes les boiseries blanches seront peintes de couleur gris moyen.

### **840, avenue Antonine-Maillet**

Le projet a fait l'objet d'une présentation au CCU le 8 avril 2015 et les commentaires du comité étaient les suivants :

- Le concept est intéressant, mais devra être peaufiné afin de créer un effet de flottement plus marqué;
- La volumétrie devra être moins brutale et l'ensemble plus cohérent en continuité avec le bâtiment existant;
- La couleur du matériau devra être plus sobre.

Depuis, un projet révisé a été déposé au SAUP.

Le projet est un agrandissement du bâtiment principal au-dessus du garage attaché. L'agrandissement aura une superficie d'environ 57 mètres carrés. Le revêtement prévu est en aluminium couleur gris basalte, correspondant à un gris foncé. Deux nouvelles chambres sont prévues dans l'agrandissement.

Au mur arrière, le porte-à-faux aura une projection de 1.87 m, alors qu'en façade une paroi vitrée fixe en porte-à-faux d'une projection 1.34 m est prévue. Une poutre d'acier galvanisé de couleur gris platini, correspondant à un gris moyen, sera insérée en dessous du nouveau volume afin de créer un effet de flottement.

Sur le mur latéral droit, des fenêtres de type battant seront installées. En plus des nouvelles fenêtres, toutes les fenêtres actuelles du bâtiment seront remplacées, en aluminium de couleur gris basalte s'intégrant ainsi à l'agrandissement. Au mur arrière, les ouvertures existantes seront agrandies et seront à battants. Aucune nouvelle ouverture n'est prévue. Les corniches à l'étage, tant en façade qu'au mur arrière seront peintes de couleur gris patini.

## **JUSTIFICATION**

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande au Conseil d'arrondissement d'approuver les demandes de PIIA, selon les recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme.

### **1226, avenue Van Horne**

- L'affichage mural peint devra être retiré du projet puisqu'il n'est pas considéré comme une enseigne par les membres du comité;
- Il est suggéré d'installer une pastille au mur de façade, conformément au *Guide de secteur pour la revitalisation de l'avenue Van Horne*.

### **1380-1390, avenue Bernard**

- Les portes de façade existantes devront être restaurées et conservées, car il s'agit d'un élément architectural important;
- Les vitraux au-dessus des portes principales devront être conservés;
- Les corniches devront être peintes d'une couleur plus pâle afin de conserver la linéarité du bâtiment;
- Les meneaux horizontaux dans les portes donnant aux balcons devront être retirés, car ils ne réfèrent à aucun style sur le bâtiment.

### **1633, avenue Lajoie**

#### **Le comité émet un commentaire, qui ne constitue pas une réserve**

- Bien que le projet respecte le % de surface végétale prescrit à la réglementation, il serait souhaité d'ajouter des végétaux en raison de cet ajout qui crée un effet de minéralisation.

### **637, avenue Dunlop**

- La couleur de l'ensemble des ouvertures devra être plus pâle et s'apparentant à une couleur de la pierre du muret de façade;

- Au niveau du mur arrière, le revêtement de fibro-ciment proposé n'est pas souhaité et un matériau plus noble devra être proposé. De plus, la couleur devra être plus pâle;
- Le verre fumé n'est pas souhaité pour les fenêtres;
- Les subdivisions des fenêtres au mur latéral devront être conservées;
- La couleur de l'ardoise proposée en façade est trop foncée, une ardoise de couleur naturelle est à privilégier.

#### **840, avenue Antonine-Maillet**

- Au niveau du mur arrière, des subdivisions dans les fenêtres devront être prévues afin de donner une échelle domestique au projet.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

##### **Étapes réalisées :**

- L'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 13 mai 2015.

##### **Étapes à réaliser :**

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 1er juin 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU / Recommandation



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-21

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine



**Dossier # : 1150029003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement à une demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Van Horne au 1187, avenue Van Horne (Restaurant Christophe)

JE RECOMMANDE

**D'approuver** la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Van Horne relativement au **1187, avenue Van Horne**, laquelle approbation s'applique en fonction des documents joints à la présente résolution et aux réserves émises par le comité consultatif d'urbanisme du 13 mai 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-25 11:32

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150029003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement à une demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Van Horne au 1187, avenue Van Horne (Restaurant Christophe)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 1 du règlement 1054-2 portant sur les cafés-terrasses, un certificat doit être émis pour l'opération d'un café-terrasse et l'article 4.1 du même règlement stipule que le plan de l'aménagement du café-terrasse doit être soumis pour recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et approuvé par le Conseil d'arrondissement.

À cet effet, un projet d'aménagement d'un café-terrasse a été déposé relativement à l'immeuble sis au 1187, avenue Van Horne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le propriétaire du restaurant Christophe souhaite aménager un café-terrasse en façade du bâtiment, sur le trottoir donnant face à l'avenue Van Horne, entre 2 fosses d'arbres existantes. Il sera possible d'accueillir 12 personnes assises, des parasols seront installés au bout des tables, pour un total de 3 parasols. Des murets préfabriqués avec une partie en métal de couleur noire et en verre seront installés afin de délimiter l'espace et d'atténuer le bruit et la poussière créés par la rue. Un dégagement de 1.52 m est prévu entre le mur de façade et le café-terrasse afin de ne pas obstruer le passage des piétons.

**JUSTIFICATION**

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande au Conseil d'arrondissement d'approuver la demande relativement à un café-terrasse, selon les recommandations et réserves émises par le Comité consultatif d'urbanisme.

- Un retrait de la terrasse par rapport à la chaîne de trottoir devra être prévu;

- Un détail des dimensions des parasols devra être déposé pour s'assurer qu'ils n'obstrueront pas la bande libre de 1.5 m pour les piétons;
- Les panneaux qui ceinturent le café-terrasse devront s'aligner avec les fosses d'arbres existantes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étapes réalisées :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 13 mai 2015.

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 1er juin 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'autorisation est conforme aux dispositions du règlement 1054-2 concernant les cafés-terrasses.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU / Recommandation

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Agente technique en urbanisme

### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine

Le : 2015-05-21



**Dossier # : 1150029004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 777-779-779A, avenue De l'Épée

**ATTENDU QU'**un avis a été publié le 23 avril 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 avril 2015 d'accorder cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise en vertu du règlement 1276;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029004;

### **JE RECOMMANDE**

**D'approuver**, sur la base des documents déposés et estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine les 8 septembre 2014 et 5 décembre 2014, la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux **777-779-779A, avenue De l'Épée**, conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise et à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-25 11:33

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1150029004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 777-779-779A, avenue De l'Épée

**CONTENU****CONTEXTE**

Tel que stipulé au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, toute demande de dérogation est assujettie à l'approbation d'une résolution par le Conseil d'arrondissement.

Également, les document suivants à la demande de copropriété division ont été fournis :

- demande du propriétaire;
- acte établissant le mode de tenure de l'immeuble et déclaration du nom des occupants;
- recommandations du CCU;

Le tout, conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande au Conseil d'arrondissement d'autoriser la demande, selon la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étapes réalisées :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 avril 2015.
- Publication d'un avis public le 23 avril 2015.

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 1er juin 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande déposée est recevable selon les dispositions du règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU / Recommandation

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Agente technique en urbanisme

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-21

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine



**Dossier # : 1153489022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un représentant de la société civile représentant l'arrondissement d'Outremont au sein du conseil de la Société de développement économique Ville-Marie

**DE DÉSIGNER** un représentant de la société civile représentant l'arrondissement d'Outremont au sein du conseil de la Société de développement économique Ville-Marie

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-06 14:14

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un représentant de la société civile représentant l'arrondissement d'Outremont au sein du conseil de la Société de développement économique Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Désignation d'un membre de la société civile au sein de la SDÉVM, nouvelle entité de développement économique remplaçant le CLD Les 3 Monts

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

N/A

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

N/A

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-rechercheuse

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-01

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1150029001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le comblement temporaire, à même le surplus, du poste d'auxiliaire de «chargé(e) de l'inspection du cadre bâti et du domaine privé et public», à même les surplus libres de l'arrondissement, au sein du service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont et ce, pour un mandat particulier aux avenues commerciales Van Horne, Bernard et Laurier

Il est recommandé au conseil d'arrondissement d'autoriser le comblement temporaire, d'un poste auxiliaire de «chargé(e) de l'inspection du cadre bâti et du domaine privé et public» et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Hadi HAKIM **Le** 2015-05-28 14:28

**Signataire :** Hadi HAKIM

---

Directeur des travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150029001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le comblement temporaire, à même le surplus, du poste d'auxiliaire de «chargé(e) de l'inspection du cadre bâti et du domaine privé et public», à même les surplus libres de l'arrondissement, au sein du service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont et ce, pour un mandat particulier aux avenues commerciales Van Horne, Bernard et Laurier

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Après les avenues Laurier et Bernard, c'est au tour des marchands et des professionnels de l'avenue Van Horne de se regrouper et de former une association. On prévoit officialiser l'association vers la mi-juin 2015.

Avec l'arrivée de cette nouvelle association, il y a déjà eu des rencontres entre des commerçants de l'avenue Van Horne et des représentants de l'arrondissement.

Tout d'abord, il y a eu le 22 avril dernier une marche sur l'avenue concernée afin de constater les améliorations à apporter, les projets à venir, les conditions du domaine public, le mobilier urbain, etc..

Suite à cette marche, une rencontre a eu lieu, à l'arrondissement le 8 mai 2015 afin de prendre connaissance des diverses requêtes des représentants de l'association en devenir.

Plusieurs de ses requêtes visent le domaine privé, la qualité du cadre bâti, la réglementation existante sur l'affichage, les vitrines vacantes des locaux à louer, la réglementation sur les cafés-terrasses, etc.

Le SAUP est sensible à ces différentes demandes et constate qu'un effort supplémentaire doit être réalisé afin d'aider à la revitalisation de l'avenue Van Horne, notamment dans le cadre du développement du Site Outremont.

De plus, le SAUP souhaite poursuivre ce mandat en effectuant un relevé des deux autres artères commerciales de l'arrondissement, soit Bernard et Laurier.

**En effet, il y a lieu de vérifier la cadre bâti de certains bâtiments, de vérifier la conformité de l'affichage et de l'occupation commerciale, de même que les normes de salubrité afin d'aider à la vitalité et le maintien d'un cadre bâti de qualité sur les principales avenues commerciales de l'arrondissement.**

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

L'intention du SAUP est d'engager une personne, pour une période maximale d'un an, qui sera dédiée à la revitalisation de l'avenue Van Horne ainsi que des avenues Bernard et Laurier et dont notamment les sujets suivants seront traités:

- inspection des bâtiments afin de valider la conformité des occupations commerciales et de l'affichage;
- il est estimé à +/- 15% le nombre de commerçants qui occupent un local et/ou un bureau d'affaire sans autorisation. Et établissant clairement une liste d'occupants ayant un certificat ou non, le SAUP pourrait aisément récupérer des revenus de +/- 6 300\$;
- il en est de même pour les bâtiments qui nécessitent des travaux d'entretien. Si une dizaine de bâtiments sont identifiés avec des besoins de réparations/corrections, ils devront ainsi se procurer un permis de construction et pour une valeur estimée des travaux à +/- 10 000\$ et un coût de permis à 390\$/local, le SAUP pourrait ainsi récupérer des revenus de +/- 3 900\$ ;
- pour l'affichage, il serait également intéressant de faire un relevé à jour des enseignes existantes et valider si elles sont conformes (avec un certificat). Si une dizaine de commerces sont identifiés non-conformes, le SAUP pourrait récupérer des revenus de +/- 2 500\$;
- également, il y a lieu de revoir la réglementation sur l'affichage de même que le guide de revitalisation du secteur Van Horne produit en 2009. Cette tâche va nécessiter des échanges avec l'équipe du SAUP, le CCU, le Comité de révision des règlements d'Outremont, la rédaction d'un projet de règlement et d'un sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation détaillée en assemblée publique. L'ensemble de ses tâches seraient réalisés principalement par l'agent technique en urbanisme du SAUP et assisté par le chargé d'inspection;
- élaboration d'un politique ou révision de la réglementation d'urbanisme quant aux locaux vacants et la présentation de leurs vitrines vacantes;

Le mandat sera précisé et défini davantage, pour chaque avenues commerciales au courant des prochaines semaines et ce, par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine.

-----  
En bref, la création d'un poste auxiliaire et temporaire pour une période maximale d'un an d'un «chargé(e) de l'inspection du cadre bâti et du domaine privé et public» permettra:

- d'accentuer la surveillance quant à l'application et le respect des règlements d'urbanisme de l'arrondissement, notamment les occupations commerciales et l'affichage;
- de participer à la revitalisation de l'avenue Van Horne en s'assurant de la qualité du cadre bâti et de l'insalubrité de certains bâtiments;
- de vérifier la conformité des occupations commerciales et les certificats d'affichage des avenues commerciales Bernard et Laurier;

- de revoir la réglementation portant sur l'affichage, notamment en ce qui concerne les locaux vacants.

L'intention est de créer un nouveau poste de «chargé(e) de l'inspection du cadre bâti et du domaine privé et public» au sein de l'équipe du SAUP qui sera en grand partie autofinancé par l'émission des divers permis et certificats.

## **JUSTIFICATION**

Il est recommandé d'afficher un poste auxiliaire et temporaire d'une durée maximale de 12 mois.

Le SAUP suggère le poste de «chargé(e) de l'inspection du cadre bâti et du domaine privé et public», défini au registre de postes de la Ville de Montréal.

La nature de cet emploi permet notamment:

Le travail consiste à effectuer et à coordonner différents projets d'inspection dans le cadre de la gestion des activités du cadre bâti et du domaine privé et public dans un territoire municipal, à représenter l'arrondissement auprès des citoyens et à effectuer le suivi auprès des divers intervenants impliqués en vue d'en assurer la réalisation. Le titulaire est responsable des activités reliées aux inspections de son secteur, et ce, en conformité des lois, normes et des règlements applicables dans le territoire de la Ville.

Exemples des principales responsabilités d'un chargé de l'inspection du cadre bâti et du domaine privé et public:

- S'assure de l'émission des permis ainsi que l'instauration des projets d'inspection du

cadre bâti et du domaine privé et public relativement à l'information à la clientèle, à la surveillance du territoire et à l'inspection sur le territoire de la Ville.

- Rédige le projet d'inspection et la documentation technique et en informe les différents intervenants.

- Effectue l'inspection requise en vue d'assurer l'observance des règlements, lois et ordonnances dans le but de recueillir les données nécessaires à l'évaluation des divers projets et afin d'assurer l'observance des règlements municipaux applicables sur le territoire.

- Identifie les problèmes et les non-conformités aux règlements, détermine les correctifs appropriés et informe les concernés.

- Rencontre, au besoin, le citoyen qui fait des demandes de permis et d'inspection.
- Analyse les difficultés d'application de la réglementation et identifie les alternatives

possibles. Identifie des solutions et fait rapport à son supérieur.

- Participe à des comités de travail concernant la réglementation applicables sur le territoire. Agit comme personne ressource auprès de différents intervenants.

- Rédige des rapports techniques et de la correspondance relativement à ses activités

et tient à jour un dossier pour chaque projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée à même le surplus de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la fin du mandat, un rapport de suivi sera déposé au SAUP et au Conseil d'arrondissement d'Outremont.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Julie DESJARDINS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M SÉGUIN  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-20

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine  
**Tél :** 514 495-6234  
**Approuvé le :** 2015-05-26



**Dossier # : 1154328009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le comblement temporaire du poste d'agent technique en urbanisme au sein de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont.

**D'ABROGER** la résolution numéro CA 15 16 0179 autorisant le comblement temporaire d'un poste d'agent technique en urbanisme au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2015.

**Signé par** Hadi HAKIM **Le** 2015-05-29 10:28

**Signataire :**

Hadi HAKIM

---

Directeur des travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics



**IDENTIFICATION****Dossier # :1154328009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le comblement temporaire du poste d'agent technique en urbanisme au sein de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont.

**CONTENU****CONTEXTE**

Considérant qu'un nouveau sommaire décisionnel no 1150029005 a été créé pour le comblement temporaire d'un poste de conseiller en aménagement au sein du service de l'aménagement urbain et du patrimoine, il y a lieu d'abroger la résolution no CA 15 16 0179 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2015.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M SÉGUIN  
Chef de division

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154328009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le comblement temporaire du poste d'agent technique en urbanisme au sein de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La direction de l'aménagement urbain et du patrimoine compte actuellement dix (10) employés. Trois (3) employés travaillant à temps plein et un (1) employé banque auxiliaire d'heures œuvrent au sein de la division urbanisme. Les principales tâches de ces employés sont liées à l'accueil des citoyens, le traitement des demandes d'informations des citoyens, l'analyse réglementaire des dossiers ainsi que l'émission des divers permis et certificats.

Dans le cadre de la mise en place du Plan quinquennal de main-d'oeuvre 2014-2017, les directions de l'arrondissement ont été soumises à d'importantes coupures budgétaires qui se sont traduites, dans la plupart des cas, par des abolitions de postes. La direction de l'aménagement urbain et du patrimoine n'a pas été épargnée, le poste laissé vacant par le départ d'un de nos agents techniques a été aboli au budget 2015. Les postes dédiés à l'urbanisme sont les suivants:

- deux (2) préposés à l'émission des permis;
- un (1) agent technique en urbanisme;
- un (1) agent de bureau banque d'heures

Des dossiers hautement stratégiques sont actuellement traités par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et notre personnel sera davantage sollicité au cours des prochains mois et des prochaines années. Les employés de la direction sont accaparés par ces projets qui viennent s'ajouter aux tâches courantes de chacun des employés, autant chez les cadres que chez les employés cols blancs. Hormis les dossiers traités habituellement par la direction, notons les projets d'envergure suivants:

- rédaction d'un règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Montréal (échancier 6 mois);
- traitement d'une demande de changement de zonage et d'évaluation d'intérêt patrimonial pour le 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Site Outremont: construction des deux (2) premiers bâtiments universitaires de l'Université de Montréal et ainsi que des deux (2) premières résidences universitaires;

- 1420, boulevard du Mont-Royal: étude d'évaluation de la demande de PIIA et analyse réglementaire.

Ces quatre (4) dossiers stratégiques requièrent que les employés de la direction y consacrent une importante partie de leur temps de travail. La situation est exceptionnelle, puisqu'il s'agit de projets spéciaux ne faisant habituellement pas partie des tâches courantes des employés de la direction et le temps investi à la réalisation de ces mandats risque de mettre en péril la saine gestion des opérations courantes.

Le projet du site Outremont et celui du 1420, boulevard du Mont-Royal témoignent bien de travail additionnel qui est demandé aux employés de la direction. Ce sont en effet des projets réglementés par l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal. En plus de devoir être conforme aux règlements d'urbanisme applicables sur le territoire de l'arrondissement, une réglementation d'urbanisme spécifique devra également être respectée de manière à assurer la conformité du projet.

Considérant ce qui précède, la présence d'un deuxième agent technique en urbanisme est nécessaire pour permettre à l'équipe de rencontrer ses échéanciers, réaliser ses mandats et assurer la poursuite de sa mission.

Des revenus importants provenant du coût des permis de construction seront perçus par l'arrondissement dès les prochaines semaines. À titre d'exemple, nous estimons que la transformation de l'immeuble sis au 1420, boulevard du Mont-Royal, pourrait rapporter jusqu'à 700 000 \$ en frais d'analyse de la demande de permis. En considérant que 75% de ce montant sera retourné à l'arrondissement, nous parlons ici d'un montant d'environ 525 000 \$, nous considérons que nous serons rapidement en mesure de rentabiliser l'embauche temporaire d'un nouvel agent technique en urbanisme et ce, sans augmenter le budget de fonctionnement pour l'arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Un poste d'agent technique en urbanisme a été identifié au Plan quinquennal de main-d'oeuvre de l'arrondissement, cette décision a été endossée par le conseil de l'arrondissement, transmise à la Ville de Montréal et s'est traduite par l'abolition de ce poste au budget 2015. Dans les faits, le poste n'a pas encore été aboli par le service des ressources humaines de la Ville donc aucune démarche de création n'est requise toutefois, puisqu'il s'agit d'un poste non prévu au budget, puisque la demande déroge à la décision prise par le conseil le 1er octobre 2014, la demande de comblement temporaire doit être soumise à l'approbation des membres du conseil.

La résolution émanant du conseil nous permettra de corriger notre Plan quinquennal de main-d'oeuvre qui sera par la suite transmis à la direction générale de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

État actuel des dossiers courants traités par la direction de l'aménagement urbain et patrimoine

- plus de 175 demandes de permis/certificats à analyser et à traiter au niveau réglementaire;
- plus de 30 demandes en attente d'une intervention de la part du requérant;
- environ 15 dossiers à analyser et à compléter afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour;

- environ 10 demandes d'accès à l'information en attente de traitement;
- 40 certificats et permis prêts à finaliser avant d'être émis;
- 120 courriels concernant divers sujets provenant de professionnels et/ou de citoyens;
- le délai d'émission des permis/certificats oscille entre 2 et 3 semaines alors que le délai normal est d'une (1) semaine.

Le retard que nous accusons au niveau du traitement des dossiers courants est problématique et la situation risque d'empirer si des moyens d'intervention ne sont pas immédiatement mis en place.

## **JUSTIFICATION**

Outremont se retrouve parmi les arrondissements ayant respecté en totalité les paramètres de rationalisation des effectifs exigés par la Ville de Montréal. Le comblement temporaire du poste permanent existant d'agent technique en urbanisme affectera notre pourcentage d'abolition de postes vacants mais nous nous engageons à identifier des options qui nous permettront de réduire notre masse salariale et le nombre de nos postes actifs et ce, sans nuire d'avantage au bon fonctionnement des directions et au service que nous rendons à nos citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget requis pour le comblement temporaire du poste d'agent technique en urbanisme sera puisé à même le surplus de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Premièrement, affichage temporaire du poste d'agent technique en urbanisme.  
Deuxièmement, correction du PQMO 2014-2017 et transmission à la direction générale de la Ville de Montréal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Outremont , Direction des services administratifs\_ du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M SÉGUIN  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-30

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine



**Dossier # : 1150029005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le comblement temporaire, à même les surplus libres de l'arrondissement, du poste de conseiller en aménagement au sein du service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont.

Autoriser le comblement temporaire du poste de conseiller en aménagement, pour une période minimale de 3 ans au sein de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-05-26 13:43

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150029005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le comblement temporaire, à même les surplus libres de l'arrondissement, du poste de conseiller en aménagement au sein du service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le service de l'aménagement urbain et du patrimoine compte actuellement un total de 10 employés dont un seul employé, soit un agent technique en urbanisme, fait partie de la division «urbanisme».

L'autre division «permis et inspections», compte un total de 6 employés: 2 préposés à l'émission des permis, 3 inspecteurs en bâtiment et 1 agent de bureau (qui est mi-temps et banque d'heures).

À la direction on retrouve le directeur, la chef de division et la secrétaire de direction.

Dans le cadre de la mise en place du Plan quinquennal de main-d'oeuvre 2014-2017, les directions de l'arrondissement ont été soumises à d'importantes coupures budgétaires qui se sont traduites, dans la plupart des cas, par des abolitions de postes. La direction de l'aménagement urbain et du patrimoine n'a pas été épargnée, le poste laissé vacant par le départ d'un de nos agents techniques en urbanisme a été aboli au budget 2015.

Des dossiers hautement stratégiques sont actuellement traités par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et notre personnel est depuis plusieurs mois davantage sollicité et accaparés par des projets d'envergures qui viennent s'ajouter aux tâches courantes de chacun des employés, autant chez les cadres que chez les employés cols blancs.

Hormis les dossiers traités habituellement par la direction, notons les projets d'envergure suivants:

- rédaction d'un règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Montréal (échancier 6 mois);
- traitement d'une demande de changement de zonage et d'évaluation d'intérêt patrimonial pour le 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Site Outremont: construction des deux (2) premiers bâtiments universitaires de l'Université de Montréal et ainsi que des deux (2) premières résidences universitaires;

- 1420, boulevard du Mont-Royal: étude d'évaluation de la demande de PIIA et analyse réglementaire.

Ces quatre (4) dossiers stratégiques sont jugés prioritaires et requièrent des connaissances approfondies relativement aux immeubles visés ainsi qu'une expertise en analyse réglementaire et des procédures établies par l'arrondissement.

La situation est exceptionnelle, puisqu'il s'agit de projets spéciaux ne faisant habituellement pas partie des tâches courantes des employés du service et le temps investi à la réalisation de ces mandats risque de mettre en péril la saine gestion des opérations courantes.

Considérant ce qui précède, la présence d'un conseiller en aménagement est nécessaire pour permettre à l'équipe de rencontrer ses échéanciers, réaliser ses mandats et assurer la poursuite de sa mission.

Le comblement est temporaire et pour une période minimale de 3 ans.

Des revenus importants provenant du coût des permis de construction seront perçus par l'arrondissement dès les prochains mois. À titre d'exemple, nous estimons que la transformation de l'immeuble sise au 1420, boulevard du Mont-Royal, pourrait rapporter jusqu'à 700 000 \$ en frais d'analyse de la demande de permis. En considérant que 75% de ce montant sera retourné à l'arrondissement, nous parlons ici d'un montant d'environ 525 000 \$, nous considérons que nous serons rapidement en mesure de rentabiliser l'embauche temporaire d'un nouvel employé au sein du SAUP et ce, à même les surplus libres de l'arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

--	--

Le 4 mai 2015, sous la résolution CA15 160179, le Conseil d'arrondissement d'Outremont a autorisé le comblement temporaire d'un poste d'agent technique en urbanisme.

Après réflexions, le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine demande au Conseil d'abroger la résolution CA15 160179 et de plutôt autoriser la comblement d'un poste de conseiller en aménagement.

## **DESCRIPTION**

Les principales tâches et responsabilités qui seront réalisées par le conseiller en aménagement sont notamment:

- préparer et rédiger un règlement de concordance en conformité au SAD;
- analyse réglementaire en vertu de la réglementation d'urbanisme en vigueur d'Outremont, les règlements Montréalais de même que provinciaux pour 3 importants projets de l'arrondissement: 1420, boulevard du Mont-Royal, 314, chemin de la Côte Ste-Catherine et le Site Outremont;
- représenter l'arrondissement lors des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et lors de consultations publiques.
- représenter l'arrondissement lors des rencontres avec les promoteurs et les différents services de l'arrondissement.



État actuel des dossiers courants traités par la direction de l'aménagement urbain et patrimoine

- plus de 175 demandes de permis/certificats à analyser et à à traiter au niveau réglementaire;
- plus de 30 demandes en attente d'une intervention de la part du requérant;
- environ 15 dossiers à analyser et à compléter afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour;
- environ 10 demandes d'accès à l'information en attente de traitement;
- 40 certificats et permis prêts à finaliser avant d'être émis;
- 120 courriels concernant divers sujets provenant de professionnels et/ou de citoyens;
- le délai d'émission des permis/certificats oscille entre 2 et 3 semaines alors que le délai habituel au SAUP est d'une (1) semaine.

Le retard que nous accusons au niveau du traitement des dossiers courants est problématique et la situation risque d'empirer si des moyens d'intervention ne sont pas immédiatement mis en place.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée à même les surplus libres de l'arrondissement d'Outremont.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_ du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information  
R.H. (Audrey VANDAL-SURPRENANT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M SÉGUIN  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-26

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine



**Dossier # : 1153489031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil d'arrondissement les procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenus depuis le début de l'année 2015

**DÉPÔT** des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) approuvés depuis le début de l'année 2015.

**Signé par** Hadi HAKIM **Le** 2015-05-29 10:46

**Signataire :** Hadi HAKIM

---

Directeur des travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil d'arrondissement les procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenus depuis le début de l'année 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la demande du conseil, les procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenus depuis le début de l'année 2015, sont déposés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

N/A

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-27

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1153489033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt d'une entente de partenariat de service entre l'arrondissement d'Outremont et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour l'année 2015

**DÉPÔT** d'une entente de partenariat de service entre l'arrondissement d'Outremont et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour l'année 2015.

**Signé par** Hadi HAKIM **Le** 2015-05-29 10:15

**Signataire :**

Hadi HAKIM

---

Directeur des travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt d'une entente de partenariat de service entre l'arrondissement d'Outremont et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour l'année 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt d'une entente de partenariat de service liant l'arrondissement d'Outremont à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour l'année 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 16 0243

**DESCRIPTION**

N/A

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-researchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-28

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens





**Dossier # : 1153489030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont

**DÉPÔT** des demandes de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont

**Signé par** Hadi HAKIM **Le** 2015-05-29 10:46

**Signataire :**

Hadi HAKIM

---

Directeur des travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1153489030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par sa résolution CA11 16 0239, adoptée lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2011, le conseil de l'arrondissement d'Outremont a demandé aux directeurs de l'arrondissement de présenter au conseil de l'arrondissement d'Outremont tout sommaire décisionnel pour lequel la ville-centre demande une intervention avant d'approuver celle-ci. Le directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine nous demande de déposer le dossier décisionnel ayant nécessité une telle intervention.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA11 16 0239

**DESCRIPTION**

Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont

**JUSTIFICATION**

Résolution no.: CA11 16 0239

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

N/A

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-rechercheuse

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-29

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens